

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil municipal du 10 avril 2019

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à la séance : 108

Date de la convocation et de son affichage : 3 avril 2019

Date d'affichage du compte rendu : 17 avril 2019

L'An Deux Mille Dix neuf, le dix avril à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 3 avril 2019 par M. ARRIVE, maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRESENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – AUBEY Marie-Thérèse - BAUDIN Marie-Claire - BAUDIN Philippe - BESNARD Angélique - BESUELLE Régine - BOURDEL Marcel - BOURDON Cyril - BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Christian - CHEMIN Sylvain (départ 20h04) - CONDETTE Christophe (mandataire LEMARINEL Nelly à son départ 20h11) - CREN Anne - DANZIAN Monique - DELAUNAY Sylvie (arrivée 17h45) - DELESTRE Richard – DESNOUES Marylène – DESPLAINS Isabelle (mandataire DANZIAN Monique jusqu'à son arrivée 17h58) - DUPREY Catherine - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine – FEUILLY Hervé - FONTAINE Bernard – FRANCOISE Bruno (arrivée 17h33) - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine – GOSSELIN-FLEURY Geneviève - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne - GUILLOT Marie-Annick - HAIRON Maryline (mandataire JOZEAU MARI GNE Muriel à son départ 20h39) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉBERT Raymond - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Catherine – JAUNAIT Annick - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel (arrivée 18h07) - LAGARDE Jean (départ 19h46) - LAINÉ Sylvie - LAUNOY Claudie - LE BARBENCHON Aline – LE MONNYER Florence - LEBONNOIS Marie-Françoise - LECLAIRE Maryvonne - LECONTE David (arrivée 17h26) - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire LE BARBANCHON Aline à son départ 20h44) - LEJEUNE Anne - LELOY Jean-Pierre - LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric – LERECULEY Daniel - LEREVEREND Philippe - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah - LETOUZÉ Thierry - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude – LOHIER Frédéric - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCE Christophe - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel – MAILLARD Vladimira - MARGUERITTE David (mandataire BOURDON Cyril à son départ 20h38) - MARTIN Olivier - MARTIN Patrice (arrivée 17h18) – MERLAUD Philippe - MONNIER Jean – MORIN Daniel - OLIVIER Hubert –OVIVIER Stéphane (arrivée 17h31) - PEYPE Gaëlle (arrivée 17h18) - PIC Anna (mandataire FATOME Martine à son départ 18h15 et jusqu'à son retour 19h24)- PICHON Hugues (arrivée 17h21) - POUTAS Louis - RENARD Nicolle (départ 20h376) –REY Michel - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - ROUSSEL Pascal - ROUSVOAL Camille (mandataire LEQUILBEC Frédéric à son départ 20h40)- SÉBIRE Nelly - SIMONIN Philippe – SOURISSE Claudine – TAUPIN Dominique (départ 20h37) - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne (mandataire TESSON Patrick à son départ 20h39) - TISON Franck – TRAVERT Alain – VARENNE Valérie - VAYER Dominique (arrivée 18h50)- VIGNET Hubert.

ABSENTS EXCUSES - BASTIAN Frédéric (mandataire LEBONNOIS Marie-Françoise) - BERNARD Christian (mandataire FAGNEN Sébastien) - BEURTON Sophie (mandataire AMBROIS Anne) - BIHET Pierre - BLED Corinne (mandataire LIOT Claude) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire LEFRANC Bertrand) - BRANTONNE Pascal (mandataire DUPREY Catherine) - CATHERINE Arnaud (mandataire BAUDIN Philippe) - CAUVIN Bernard (mandataire GODEFROY Annick) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire JORET Marc) - COLSON Christiane (mandataire POUTAS Louis) - CORPEL Sophie - CUNY Daniel - DUFOUR Christine (mandataire LEREVEREND Philippe) - DUREL Jacqueline (mandataire FONTAINE Bernard) - FROMONT Yolande - GENTILE Catherine (mandataire LAUNOY Claudie) - GOUREMAN Paul (mandataire RENARD Nicolle) - HAMON Françoise (mandataire HEBERT Raymond) - HENNEBAUT Jean-Marc (mandataire LECLAIRE Maryvonne) – HERY Sophie (mandataire ROUSVOAL Camille) - HUREL Karine (mandataire DELESTRE Richard) – JEANNE Lucile (mandataire BOURDEL Marcel) - JUMELIN Béatrice (mandataire TRAVERT Alain) – KERRENEUR Michel (mandataire TAUPIN Dominique) - LAISNEY Michel (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert) - LAMBERT-CARABIN Annie (mandataire ADAM Michel) - LEGOUBEY Frédéric (mandataire ROUSSEL Pascal) - LEGOUIX Daniel (mandataire MAGHE Jean-Michel) - LEPOTIER Carole - LUCAS David - MARIVAUX Isabelle (mandataire GRUNEWALD Martine) - PICHON Jean-Pierre (mandataire LINCHENEAU Jean-Marie) - POIZOT Emmanuel (mandataire LEROUX Patrick) - RENARD Nathalie (mandataire SOURISSE Claudine) - RENE Annie - ROUXEL André (mandataire BURNOUF Hervé) - SOREL Jeanne - SPAGNOL Marc (mandataire LELOY Jean-Pierre) - TIFFREAU Danièle (mandataire FEUILLY Hervé) - VIVIER Nicolas (mandataire LE MONNYER Florence).

ABSENTS - BONHOMME Serge - CEDRA Thierry - CLUGERY Bruno - FERNAGU Jean-Marie - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUET Fabrice - JOLY Kristelle – LEJUEZ Nicolas - ORANGE Jacques - PISMONT Geneviève – POIDEVIN Hugo - SIMON Sylvie - SOETAERT Pierre - VAULTIER Thérèse.

Mme LEFAIX VERON Odile, conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Benoît ARRIVÉ :

Notre ville vient de vivre, et vous le savez, un drame : la mort de deux de ses enfants Lina et Mahmoud, dans des circonstances que vous connaissez. Nous avons collectivement partagé, dimanche, lors de la marche blanche, un moment de recueillement et d'émotion intense.

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, en hommage à Lina et à Mahmoud, et en ayant bien entendu une pensée fraternelle pour leur maman et pour Imane leur sœur encore hospitalisée à Caen. Je vous propose une minute de silence.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Alain BRUNET : *J'ai une question concernant les décisions DM_2019 de 029 à 042 et même d'autres concernant les activités péri-éducatives. Si on fait un calcul, on s'aperçoit qu'il y a une différence de tarif par atelier qui varie entre 39€90 et 52€50. Est-ce qu'il y a une explication à cette différence de tarification d'ateliers ?*

Benoît ARRIVÉ : *Alors par exemple la 029, ce sont les ateliers de découverte bien-être, ensuite nous avons les découvertes sportives, et vos questions portent sur la différence de rémunération entre associations c'est ça ?*

Alain BRUNET : *Oui c'est ça, entre ateliers puisque l'on fait le calcul par atelier, on a des variations entre 39€ et 52€.*

Dominique HEBERT : *Il y a une première explication, on a des tarifs horaires qui sont différenciés en fonction des activités. Ça fait partie des règles du marché si je peux me permettre, entre les activités sportives ou culturelles, il y a des tarifs horaires pour les animateurs qui sont différents en fonction des pratiques. C'est plutôt sur ces règles de tarif horaire, que les tarifs au global sont établis par convention. Ce qui fait que ça amène des différences.*

1 – DESIGNATION D'UN ELU MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL DISCIPLINAIRE DE RECOURS

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Les sanctions disciplinaires d'exclusion temporaire de fonctions et de licenciement applicables aux agents contractuels doivent être prises après consultation des commissions consultatives paritaires. Un conseil de discipline de recours a donc été créé.

Pour la région Normandie, un conseil de discipline de recours pour les agents contractuels dont le secrétariat est assuré par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime doit être institué.

Les représentants des communes de plus de 20 000 habitants seront choisis sur une liste comportant, pour chaque commune située dans le ressort du conseil de discipline de recours, le nom d'un membre du conseil municipal désigné par l'assemblée dont il fait partie.

Le conseil est invité à désigner Mme Annick GODEFROY, adjointe déléguée au personnel, comme représentante du conseil de discipline de recours des fonctionnaires et contractuels, susceptible d'être désignée par tirage au sort (titulaire ou suppléante).

Le conseil municipal adopte.

17h13 Votants : **131**

Pour : **103** Contre : **1** Abstentions : **27** NPPV : **0**

2 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Au conseil municipal du 15/11/2017, la commune s'est engagée à la signature d'un avenant au contrat enfance jeunesse pour la période 2017-2018, de manière à rapprocher les contrats des cinq communes déléguées de Cherbourg-en-Cotentin sur un même calendrier.

Ce contrat arrive à échéance et peut être renouvelé pour quatre ans, sur cette période, des actions nouvelles pourront être inscrites par avenant à chaque début d'année.

Cependant, la CAF a déjà informé que de nouveaux projets ne pouvaient porter que sur les actions petite enfance et coordination. Les actions jeunesse continueront à être financées dans la limite des données contractualisées au 31/12/2018.

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à engager la négociation dans la mise en place d'un nouveau CEJ pour la période 2019-2022, la signature du nouveau contrat devant intervenir pour la fin de l'année 2019.

Le conseil municipal adopte.

17h20 Votants : **133**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

3 – DEPLOIEMENT D'UN NOUVEAU LOGICIEL EDUCATION-PETITE ENFANCE A L'ECHELLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN : ADAPTATION DES REGLEMENTS INTERIEURS

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Dès cet été, le nouveau logiciel portail familles – CONCERTO OPUS, édité par ARPEGE – déployé à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, simplifiera les démarches d'éducation pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire en permettant :

- la facturation, le paiement en ligne et le prélèvement automatique,
- la réservation ou l'annulation des présences à la restauration et à l'accueil périscolaire,
- la mise à jour des données des familles,
- un espace de stockage et de transmission des pièces justificatives,
- un service accessible 7j/7j, 24h/24h sur ordinateur, tablette, smartphone...

Pour harmoniser ces pratiques, il est nécessaire d'actualiser les règlements intérieurs des activités périscolaires de chaque commune délégué, ils intègrent ces nouvelles dispositions que sont :

- Une fréquentation sur réservation préalable uniquement, ce qui permet de sécuriser le dispositif en disposant de listes d'enfants présents et de calibrer le nombre d'animateurs réglementaire.
- Un délai de prévenance pour l'annulation ou la réservation des repas jusqu'à 10 h la veille.
- Une harmonisation des formulaires d'inscription et des pièces justificatives demandées aux familles.
- La possibilité de régler sa facture par e-CESU, de payer en ligne et de mettre en place un prélèvement automatique.
- L'avis d'imposition N-1 demandé (et non plus N-2).
- La gratuité pour les bénéficiaires du RSA, ASS et ADA, ces deux derniers points faisant l'objet d'une délibération séparée, liée à la tarification.

Le conseil municipal est invité à adopter les règlements intérieurs des activités périscolaires des cinq communes déléguées, joints à la présente délibération.

***Dominique HEBERT** : La gratuité pour les bénéficiaires de l'ASS et de l'ADA faisant l'objet d'une délibération séparée liée à la tarification, évidemment ils ne seront retenus dans les règlements intérieurs que si cette délibération est adoptée tout à l'heure par le conseil municipal.*

***Alain BRUNET** : Hier en commission, nous avons vu effectivement que cette délibération devrait, dans le principe logique, venir après le projet 3402. C'est-à-dire que si on vote, maintenant cette délibération, projet 3388, ça veut dire qu'on a déjà voté et accordé en quelques sortes la délibération 3402.*

Dominique HEBERT : J'ai bien fait remonter, effectivement, cette demande de la commission d'hier soir et c'est pour cela que j'ai précisé dans la présentation que la gratuité liée aux allocations de l'ASS et de l'ADA ne seront inscrites dans les règlements intérieurs que si la délibération, qui va vous être présentée tout à l'heure, est adoptée. Puisque ce qui est retenu est validé c'est bien ce qui est présenté en conseil municipal et pas forcément uniquement la rédaction de la délibération. Donc l'intégration de cet élément dans les règlements intérieurs est conditionnée au vote tout à l'heure et n'impose pas le vote de la gratuité liée à l'ASS et à l'ADA aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal adopte.

17h24 Votants : **134**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

4 – PRESENTATION DU RAPPORT 2018 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES SUR LE TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Annick GODEFROY

Conformément à la loi du 4 août 2014, la collectivité a pour obligation de présenter, en amont du vote du budget, un rapport annuel faisant état du bilan de la politique de la collectivité en matière d'égalité professionnelle.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport.

Valérie VARENNE : En regardant les tableaux effectivement au niveau de la population féminine, les femmes se retrouvent beaucoup sur les filières socio et médico-sociale et notamment pour nous au niveau du CCAS. Lorsque l'on voit la proportion dans le tableau, il y a très peu d'hommes. Donc j'aurais voulu savoir quels postes occupaient les hommes, est-ce que ce sont des hommes qui occupent un poste d'aide à domicile ou est-ce qu'ils sont cadres au niveau du CCAS ? Et on aurait aimé aussi savoir la proportion de temps partiel qui pouvait être imposée et temps partiels choisie, sachant que dans ce milieu, effectivement, des femmes, ce sont souvent malheureusement des salaires pas très élevés et souvent des situations en précarité.

Annick GODEFROY : Nous avons des hommes qui sont effectivement dans la sphère médico-sociale, ils ne sont pas très nombreux je vous l'accorde. Et lorsque l'on parle de temps partiel, ce n'est que du temps choisi sinon ce sont des temps non complets.

Benoît ARRIVÉ : Sur cette question de ce que l'on a appelé à une époque, qui a existée, la question du temps partiel subi et pas choisi, fait partie des sujets sur lesquels on travaille en lien avec les Organisations Syndicales. On a déjà, ma chère Annick, avancé sur un certain nombre de services, je pense notamment au service entretien, il y a encore un travail à faire dans plusieurs secteurs que l'on continue à faire en lien avec les OS et que l'on fera dans les mois et années qui viennent. Après on a parfois une difficulté sur certains services parce que c'est forcément du temps incomplet, notamment du temps temporaire mais cela fait vraiment parti des sujets sur lesquels on souhaite avancer. Et on profite aussi de la création de Cherbourg-en-Cotentin, comme on l'a fait dans le cadre de la dé-précarisation pour essayer d'apporter un plus aux agents qui vivent cette situation.

Annick GODEFROY : Il faut reconnaître que depuis le début jusqu'à maintenant, nous avons eu 75 dé-précarisations.

Ralph LEJAMTEL : C'est un complément par rapport à la question des rémunérations puisque vous avez fait part du fait qu'elles restent inférieures, pour les femmes, puisque 52 % pour les femmes, et 58 % pour les hommes en tout cas dans le camembert que l'on a sur le rapport alors que les femmes représentent 60 % des effectifs moyens. Mais cette inégalité salariale est encore plus poussée pour les « contractuels », donc vous venez d'apporter un élément de réponse mais c'est vrai qu'il fallait le souligner. Par ailleurs sur la composition des groupes, vous avez bien indiqué que les salariés avaient participé à la constitution des groupes et à la formulation des objectifs de travail, c'est ça ?

Annick GODEFROY : *Oui monsieur. Alors effectivement, si vous voulez cela est sur l'année 2017 donc comme on ne peut que s'améliorer au cours des années, disons que pour l'année 2018, il sera effectivement un petit peu plus performant sur certains chiffres. Et il faut reconnaître qu'en 2017, nous avons aussi eu le transfert d'agents vers la CAC. Mais autrement, madame Varenne, on pourra effectivement vous donner le nombre d'agents hommes qui sont dans ces filières là sans aucun souci. On vous retransmettra toutes ces données.*

Le conseil municipal en prend connaissance.

17h34 Votants : **137**

Pour : **126** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

5 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Patrick LEROUX

Patrick LEROUX : *Au préalable je voudrais remercier l'ensemble des collègues de l'administration municipale et monsieur le Maire en particulier, d'avoir permis ces trois présentations groupées. Je dirais qu'on arrive presque en fin de mandature et c'est aussi l'occasion de mettre en avant le travail qui a été réalisé par la direction de l'environnement. J'ai donc aussi souhaité la présence de son directeur Jean-Luc SIMON qui va apporter son éclairage et son expertise, c'est un peu l'homme de l'ombre de l'affaire, c'est un petit service qui compile, fait les synthèses, exerce une veille juridique aussi sur différents points liés à l'environnement et je souhaitais donc que cela soit souligné et mis en avant et que vous puissiez avoir cette présentation conjointe de notre part.*

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule : « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants ».

Le rapport est une présentation de la situation en matière de développement durable de Cherbourg-en-Cotentin issue de la compilation des évaluations, documents et bilans en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2018.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport.

Jacques HUBERT : *Page 21 du rapport 2018, concernant le nouveau terrain pour les Fourches, un nouveau terrain de football a été créé et les travaux sont terminés en octobre 2018 pour un montant de 1,3 millions d'euros alors que les vestiaires vétustes sont actuellement sous injection de béton pour renforcer la structure du bâtiment du stade des Fourches ce qui explique sûrement ce retard d'une année.*

Benoît ARRIVÉ : *Excusez-moi mais quelle est la question ?*

Jacques HUBERT : *C'est-à-dire que les travaux ne sont pas terminés. Dans le rapport, il est noté qu'ils ont été terminés en octobre 2018 et actuellement c'est en travaux. Donc il y a un problème dans le rapport.*

Sébastien FAGNEN : *L'encre a été plus vite que le béton mais les travaux seront bientôt terminés, d'ici quelques semaines. Oui le chantier a pris un peu de retard.*

Benoît ARRIVÉ : *Mais la remarque est juste.*

Franck TISON : *Je tiens à préciser qu'il n'y a pas de problème sur la structure béton.*

Jacques HUBERT : *Oui mais il y a eu des injections de béton quand même.*

Franck TISON : *Il n'y a pas d'injections de béton.*

Jacques HUBERT : *Je les ai vuess.*

Franck TISON : *Il n'y a pas d'injections de béton, on va reprendre le béton effectivement mais sur la façade, mais il n'y a pas d'injections de béton, la structure est bonne.*

Benoît ARRIVÉ : Bon, merci de ces précisions, même si ce n'était pas l'objet du rapport. Il y a des choses plus fortes me semble-t-il, dans ce rapport, en terme de développement durable. Mais votre remarque est notée, il y a effectivement un peu de retard sur les travaux, comme vous l'a dit monsieur FAGNEN.

Alain BRUNET : Je mettrais quelques remarques et quelques restrictions quant au développement de l'éolienne concernant ce rapport, qui produit des déchets non recyclables de même que pour les panneaux photovoltaïques et dont le traitement n'est pas encore abouti et je vous propose d'aller voir en Allemagne ce qui se passe, effectivement il y a des difficultés pour le renouvellement de son parc éolien.

Ma deuxième remarque concerne aussi un classement des pays engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique. La France se situe quand même dans le top 10 alors que l'Allemagne est en 23^{ème} place.

Ma troisième remarque concerne un grand débat qui a eu lieu à l'Élysée en mars 2019 où un prix Nobel de physique saluait les performances climatiques de la France. Il s'agit de monsieur Claude COHEN-TANNOUDJI qui a rappelé que, grâce au nucléaire, les français émettent deux fois moins de gaz carbonique par habitant que les allemands et qu'il est important de maintenir et développer nos efforts de recherches technologiques dans ce domaine.

Patrick LEROUX : Tout simplement, monsieur BRUNET, franchement je regrette que vous n'ayez pas pu participer à nos cinq ateliers parce que je pense que vous auriez pu apporter votre pierre à l'édifice. Mais je vous engage à le faire ultérieurement.

Alain BRUNET : Si je suis invité je viendrais avec plaisir monsieur.

Patrick LEROUX : Tous les élus étaient invités.

Benoît ARRIVÉ : Je n'ai pas d'ajout à faire sur ce que vous venez de dire, notamment sur l'activité nucléaire. On a toujours eu une expression, ici, en essayant d'avoir la plus collective précise, l'enjeu pour la Normandie, pour la Manche, pour le Cotentin et pour Cherbourg-en-Cotentin vous le savez, c'est d'être le démonstrateur de ce que peut-être un mix énergétique français, du nucléaire jusqu'à l'hydrogène, en passant par les Energies Marines Renouvelables. Moi je n'irai pas au-delà, je prends note de votre remarque, c'est quelque chose qui me va, encore une fois, la stratégie qui a toujours été la nôtre, c'était de ne pas opposer les énergies mais de travailler sur leur complémentarité, je le redis, nucléaire, Energies Marines Renouvelables jusqu'à l'hydrogène sur lequel on continue de travailler notamment avec le Département et la Région, chacun dans ses fonctions différentes. J'ai le sentiment que progressivement on arrive quand même en tout cas à ancrer cette Normandie, le département de la Manche, l'agglomération du Cotentin et Cherbourg-en-Cotentin comme étant au cœur du sujet en termes de mix énergétique.

Valérie VARENNE : C'est plus une réflexion, par rapport au développement durable, on sait que maintenant dans beaucoup de villes, il s'ouvre des ateliers solidaires ou des boutiques solidaires pour réparer que ce soit vélo ou électroménager. Moi j'ai une question, cette semaine par rapport à l'électroménager, parfois il arrive que les gens se séparent d'un vieux lave-vaisselle, d'un vieux sèche-linge qui pourrait parfois avoir une petite cure de rajeunissement et pourrait tout à fait fonctionner et la question qui était portée dans cette remarque, c'est de savoir si au niveau des déchetteries il était possible, sur Cherbourg-en-Cotentin, de mettre en fait à l'abri cet électroménager à qui il serait possible effectivement de redonner une deuxième vie.

Benoît ARRIVÉ : Alors il y a déjà un travail de fait. Je vais répondre parce que je me suis longtemps occupé de cette délégation et si ma mémoire flanche Philippe BAUDIN pourra compléter. D'abord la ville de Cherbourg-en-Cotentin aide de façon significative un certain nombre d'associations qui sont nées ces dernières années et qui travaillent autour de ces questions d'économies sociales et solidaires, de recyclages des déchets et finalement de lien social. Il y a certaines associations nouvelles que vous connaissez, je pense à « la Réparette », je pense à « Pignon sur rue » par exemple avec lesquelles nous travaillons. D'ailleurs « Pignon sur rue » a eu un prix de l'agglomération sur un projet émergent, qui l'aide à travailler. Nous travaillons aujourd'hui avec eux, même si ce n'est pas aussi simple que cela pour leur trouver un local qui corresponde à leurs besoins dans le cadre du travail sur le futur pôle d'échanges multimodales de la gare, nous avons indiqué avec la Région une place pour une « maison du vélo » qui a aussi vocation à travailler sur ces aspects-là. Pour des associations un peu plus anciennes, et là je parle sous le contrôle de

Philippe, on travaille depuis des années avec le « relais enfant », qui est devenu « Fil et terre » aujourd'hui. Nous travaillons sur la mise à disposition d'un certain nombre de bacs qui récupèrent notamment les vêtements usagers, cela a créé de nombreux emplois pour le Cotentin et on continue à avoir un lien extrêmement étroit avec « Fil et terre » aujourd'hui.

Quant à l'aspect des déchetteries aujourd'hui, quand vous amenez un appareil électronique usagé en panne ou autre, vous savez que c'est un endroit particulier qui effectivement n'est pas couvert mais tout cela est repris par Emmaüs. Vous connaissez la communauté Emmaüs et donc on travaille déjà avec Emmaüs sur ces aspects-là. Une fois qu'ils sont venus à la déchetterie chercher le matériel, soit le matériel est d'abord réparé puis ensuite revendu dans les boutiques, soit il est détruit lorsqu'il est hors d'usage et après Emmaüs lui fait prendre la filière de destruction mais ça crée de l'activité, bien entendu, chez Emmaüs et donc de la rémunération et c'est comme ça que Emmaüs trouve en partie son équilibre économique. Donc il y a des années que l'ex-communauté urbaine devenue Cherbourg-en-Cotentin travaille cette question-là en terme de déchets. On souhaite que l'agglomération prenne le même chemin mais aujourd'hui ces déchets ne partent pas dans le circuit classique, ils partent effectivement chez Emmaüs qui a la capacité de les réparer, de les revendre et bien souvent parce que l'on connaît Emmaüs, de les mettre à disposition, après les avoir réparés, à d'autres associations donc c'est déjà quelque chose qui est fait. Et si on a travaillé non plus sur des bacs ou avant vous lanciez votre machine à laver dans le bac, maintenant on vous demande de faire attention et de la poser dans les grilles prévues à cet effet, c'est notamment pour éviter les chocs et éviter que les appareils avec une petite panne deviennent complètement inutilisables. Donc c'est déjà fait et aujourd'hui Emmaüs passe régulièrement ramasser ce qu'il y a sur les déchetteries donc c'est une réponse que je voulais vous apporter.

Philippe BAUDIN : *Justement sur les déchetteries de l'agglomération, ce qu'a dit monsieur le Maire, c'est tout à fait conforme, surtout sur Cherbourg-en-Cotentin où automatiquement tous les électroménagers, les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) sont récupérés par Emmaüs. Il n'y a donc pas de récupération possible, c'est convenu avec eux, c'est à eux d'être en charge de récupérer systématiquement tout le matériel.*

Par rapport à cela, quand même, il y a des choses qui bougent puisqu'aujourd'hui, on a quinze déchetteries et là ce n'est pas que Cherbourg-en-Cotentin, c'est l'ensemble du Cotentin et on est très vigilant par rapport à ça et on essaie d'apporter un maximum et de mettre, je dirai, à l'abri de l'eau, tous ces matériels. Mais malheureusement quinze déchetteries, voyez ce que ça peut représenter. Donc toutes les nouvelles mises en norme, en norme des déchetteries comporteront un local pour ces D3E en fonction de leur destination c'est-à-dire que, comme Cherbourg-en-Cotentin c'est Emmaüs, pour les autres c'est un peu différents, c'est le prestataire D3E qui vient les récupérer donc ce n'est pas nous. Et entre autre sur la déchetterie, un exemple très précis sur la déchetterie de Querqueville, lorsqu'elle sera remise à niveau, comportera un hangar qui sera déterminé pour ces matériels. Donc tout ça se met progressivement en marche mais comprenez bien qu'avec quinze déchetteries, on ne peut pas faire tout un même jour et que des règles sont déjà définies au préalable sur Cherbourg-en-Cotentin et c'est Emmaüs. Moi le premier, je peux comprendre aussi le souci des uns et des autres en mettant leur matériel, de ce dire « on espère qu'il sera récupéré dans la journée pour qu'il soit traité dans de bonnes conditions », je comprends parfaitement. C'est à Emmaüs de récupérer dans les plus brefs délais.

Benoît ARRIVÉ : *Un autre point puisqu'il y a une campagne nationale là-dessus et à l'époque la communauté urbaine s'était vraiment bagarrée pour faire partie des groupes de pilotage au niveau national. Il y a quelques années a été créée, ce qu'on appelle, la responsabilité élargie du producteur autour de ce type de matériaux et aujourd'hui quand vous achetez une nouvelle machine à laver, vous avez soit la solution de remettre l'ancienne sur nos déchetteries et puis après le travail se fait avec Emmaüs. Mais il y a aussi une solution assez simple, encore méconnue et parfois les distributeurs oublient de le dire, c'est que la loi oblige le vendeur du nouvel appareil à repartir avec l'ancien et de faire suivre à l'ancien appareil l'ensemble de la filière. Je le rappelle ici, parce que c'est encore assez méconnu, alors que ça fait partie de la réglementation et des obligations de celui qui vous vend le nouvel appareil.*

Je voudrais à mon tour remercier Jean-Luc SIMON pour le travail qui a été fait mais surtout aussi remercier au travers de Jean-Luc l'ensemble des pôles et des services puisque c'est un travail extrêmement transversal. C'est vraiment un exemple de travail collaboratif entre de très nombreux services, que de pouvoir vous présenter ce rapport.

Le conseil municipal en prend acte.

17h50 Votants : **138**

Pour : **124** Contre : **1** Abstentions : **13** NPPV : **0**

6 – PRESENTATION DE L'ETUDE TRAME VERTE ET BLEUE ET DE L'ETUDE PLANTATIONS

Rapporteur : Patrick LEROUX

Le code de l'environnement indique à l'article L 371-1, que « la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. »

Le bureau d'études BIOTOPE NORMANDIE avait été missionné sur l'« Accompagnement de la communauté urbaine pour décliner le schéma de cohérence écologique à l'échelle de l'agglomération et définition d'un plan d'actions pour préserver et restaurer la trame verte et bleue du territoire et sa transcription dans le plan local d'urbanisme ».

L'évolution institutionnelle du territoire fait que certaines actions ne relèvent plus de la compétence de la commune mais de la communauté d'agglomération Le Cotentin.

L'identification des moyens humains, démontre qu'à personnel constant, des choix doivent être faits par les directions en charge des actions pour leur mise en œuvre, sauf à créer un poste spécifique pour la mise en œuvre du programme et de sa coordination.

Dans le contexte budgétaire contraint, les directions ont proposées au bureau du 21 janvier 2018 le programme d'actions qui pourrait être mis en place en 2019.

En parallèle de l'étude trame verte et bleue, le bureau d'étude INERMIS Architecture des Paysages a été missionné pour la mise en place d'un schéma directeur des plantations. La phase de diagnostic a expertisé 1 273 parcelles de terrains potentiellement disponibles pour réaliser des plantations, soit 507,36 ha. Cette étude permet de donner un schéma directeur de plantation de ces parcelles en vue.

La mise en œuvre de cette étude est soumise aux mêmes contraintes budgétaires que connaissent tous les projets de la commune. En conclusion, en fonction des opportunités d'aménagement ce programme sera progressivement mis en œuvre.

Le conseil est invité à prendre connaissance de la synthèse du programme d'actions et de sa proposition de mise en œuvre pour 2019.

Patrick LEROUX : *J'ajouterais que cela a suscité pas mal de réunions, pas mal de va-et-vient y compris au niveau des services. Il a été mis en place suite à ces deux études, une commission bocagère avec les organisations syndicales agricoles, les chambres d'agriculteurs et différents partenaires liés à l'environnement, des maires délégués sont venus aussi à cette commission. Cette commission s'est déjà réunie trois fois et avance pas mal sur le sujet, on est un peu bloqué maintenant avec la création du pays du Cotentin parce qu'effectivement il y a une mission d'expertise et de recensement, en fait des haies bocagères qui est assez complexe, assez compliquée, qui nécessiterait une mission spéciale.*

Alain BRUNET : *Il s'agit simplement d'une petite remarque concernant la production de bois énergie pour alimenter les chaufferies bois. Je rappelle que lors d'un dernier conseil j'avais émis des restrictions concernant la pollution atmosphérique dégagée par ce genre de chaufferie et là je le répète à nouveau. La combustion de bois produit des produits de combustion nocifs.*

Patrick LEROUX : *Je peux répondre mais brièvement la remarque a été faite en commission hier soir. La réponse qui peut être apportée dépend aussi de la qualité du bois et de ce que l'on brûle dans le bois.*

Le conseil municipal adopte.

17h57 Votants : **138**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

7 – ADOPTION DE L'AGENDA 21 DE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Patrick LEROUX

Les élus de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et de ses communes déléguées en charge du développement durable, réunis le 23 mars 2016, ont convenu d'engager une démarche de rédaction d'un nouvel Agenda 21.

La réalisation de l'Agenda 21 a été faite en interne, sans accompagnement d'un bureau d'études.

L'architecture de l'Agenda 21 comprend deux chapitres :

- le chapitre « L'action de Cherbourg-en-Cotentin sur son territoire », qui concerne l'action territoriale de Cherbourg-en-Cotentin ;
- le chapitre « L'action de Cherbourg-en-Cotentin et des communes déléguées en interne », qui concerne les actions internes de la collectivité.

L'Agenda 21 de la commune de Cherbourg-en-Cotentin est passé, depuis sa première rédaction, de 47 actions à 27 actions dans sa forme actuelle.

Il est conservé en introduction de l'Agenda 21 la traçabilité des modifications opérées.

Enfin, la réalisation d'un Agenda 21 et la construction d'une politique de développement durable étant basées notamment sur une démarche d'amélioration continue, en anticipation des travaux à venir engagés par la France, il a été convenu de faire référence aux 17 objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2030. C'est pour cette raison que figurent en première et en dernière de couverture les images relatives à l'Agenda 21 2030 et les 17 objectifs de développement durable. Mais à ce jour, le document présenté reste l'Agenda 21.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance et adopter l'Agenda 21 de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Présentation d'un power point par Jean-Luc SIMON (voir l'annexe)

Richard DELESTRE : *Je voudrais d'abord remercier les élus qui ont participé à la formation que nous avons organisée sur la mobilité et qui permettait de réfléchir sans statuer sur la gratuité des transports publics. Une vingtaine d'élus d'ailleurs, des représentants des différents groupes ont bien voulu consacrer une journée à la réflexion sur ce domaine donc moi je me saisisrai du paragraphe qui vient d'être dit, contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. Donc dans un intérêt tout à fait écologique et de respect de l'agenda 21, diminuer effectivement le rejet de gaz, c'est réfléchir à la mobilité et réfléchir à la gratuité des transports, cela nous a semblé un axe intéressant. Même si la ville n'a plus la compétence dans ce domaine du transport public, c'est la question que je pose et qu'on va continuer à se poser, à interpeller et à se mobiliser pour se donner les moyens d'intervenir pour aller vers la gratuité. C'est la question que je me pose et que je souhaitais poser à mes collègues, tout en les remerciant d'avoir été sensible à cette proposition de formation et à la réflexion.*

Benoît ARRIVÉ : *Merci, Arnaud CATHERINE est excusé, je vais vous apporter quelques éléments de réponses sans entrer trop dans le détail du sujet puisque je crois que l'on aura l'occasion d'en reparler. Je vais vous redire ce que j'ai déjà dit, et notamment lors de mon dernier discours de vœux, cette question de gratuité des transports publics est récurrente ici comme ailleurs. C'est d'ailleurs un débat national là-dessus et on sait très bien les uns comme les autres que ce débat devrait s'accroître dans les mois qui viennent, compte tenu d'un certain nombre d'échéances. Moi je n'ai pas de rejet de cette proposition mais je vous l'ai déjà dit monsieur DELESTRE, il faut aussi que l'on avance marche après marche. Aujourd'hui l'agglomération du Cotentin réfléchit, dans le cadre de sa création, à une question de transport. Aujourd'hui je vous rappelle que le seul transport public qui existe dans le Cotentin c'est celui à Cherbourg-en-Cotentin financé par la collectivité de Cherbourg-en-Cotentin et en partie par le versement transport que les entreprises payent. Les autres entreprises du Cotentin ne payent pas aujourd'hui ce versement transport et c'est aussi une des questions. Sachant qu'il n'y a rien de gratuit, il n'y a que les modalités d'organisation et de paiement du service qui sont différents. Pour Cherbourg-en-Cotentin je vous l'ai déjà dit, le coût du transport public aujourd'hui c'est à peu près neuf millions d'euros pour faire simple, un million et demi de recettes et sept millions d'apports de la collectivité.*

Le deuxième élément que je voulais vous redire c'est que nous avons profité de la création de Cherbourg-en-Cotentin pour interroger beaucoup d'habitants sur un certain nombre de dossiers avec des questionnaires qui aujourd'hui commencent à faire nombre. Je pense notamment aux projets jeunes où on a interrogé, et Dominique HEBERT vous l'avez déjà dit, un peu plus de mille trois cent jeunes. Je pense à l'analyse des besoins sociaux menée par Frédérique BASTIAN, je pense au PESL, on est à un peu plus de mille trois cent personnes qui travaillent avec nous sur ces questions. On s'aperçoit que la question de la gratuité ne revient pas aussi souvent que cela. Et la deuxième chose, je vous rappelle qu'à Cherbourg-en-Cotentin il y a déjà une gratuité des transports publics pour celles et ceux qui en ont besoin, c'est comme la restauration scolaire, on en parlera tout à l'heure. Aujourd'hui, le gouvernement en place nous dit que ce serait formidable que les collectivités passent la restauration à un euro pour celles et ceux qui en ont le plus besoin, je vous rappelle qu'à Cherbourg-en-Cotentin ça existe déjà puisque le moins cher c'est zéro, c'est la gratuité. Sur les bus c'est la même chose et vous savez déjà aussi qu'on est à plus d'un million de voyages par an, de gratuité, puisqu'encore une fois c'est gratuit pour celles et ceux qui en ont le plus besoin et qui souffrent le plus, sur cette ville. Donc on a déjà une partie de nos transports publics qui sont gratuits et pour le reste, on a il me semble une tarification extrêmement adaptée et vous aviez voté à l'époque, un tarif extrêmement attractif pour les jeunes parmi les plus faibles de France à l'époque de la communauté urbaine, c'était la première délibération que j'avais faite voter comme président. C'était aussi un engagement de campagne.

Ce que je voulais vous dire c'est qu'il faut qu'on réfléchisse collégalement et qu'on structure notre capacité à construire la réponse parce que j'ai le sentiment que les habitants du Cotentin aujourd'hui, parce que maintenant c'est l'agglomération, nous interrogent sur plusieurs sujets. D'abord ceux de Cherbourg-en-Cotentin nous parlent peu de la gratuité, nous disent, ce que l'on veut c'est plus de bus le matin, plus de bus le week-end, plus de bus le soir. Je veux pouvoir sortir en ville à 22h30 et rentrer à 23h en bus, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui donc ça se sont des choses qui reviennent de façon récurrente. On a une première réponse à apporter, c'est l'amélioration de l'offre existante. On a une deuxième question pour les habitants de Cherbourg-en-Cotentin, au-delà de ces questions de plus de bus le matin, le soir, le week-end, c'est on veut dynamiser le réseau, on veut améliorer les lignes pour pouvoir se déplacer partout à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin facilement, ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui en fonction des secteurs. Je regarde Gilbert à côté de moi, je pense notamment à la ligne 8, on voit bien que la ligne 8 devrait être renforcée. C'est la ligne qui nous permet d'aller sur Tourlaville, c'est la ligne qui alimente LM Wind Power, c'est la ligne qui alimente le port par exemple, la polyclinique. Donc voilà on sait que par exemple, la ligne 8 il y a des améliorations à faire donc les gens nous disent on veut une amélioration de l'offre, une amélioration des lignes existantes. Et puis à l'échelle du Cotentin, l'agglomération est en train de faire le travail et on voit aujourd'hui et c'est normal, parce que c'était aussi l'intérêt de créer l'agglomération et à l'époque lorsque l'on a défendu la création de l'agglomération, on avait parlé de développement touristique, on avait parlé de développement économique, de capacité à porter enfin les politiques publiques à la bonne échelle et on avait parlé aussi des transports publics. Les habitants aujourd'hui des communes hors Cherbourg-en-cotentin mais de l'agglomération désormais, nous disent, nous ce que l'on veut c'est que les bus, on a deux types, on a ceux qui nous disent, on touche Cherbourg-en-Cotentin et on veut que les bus de Cherbourg-en-Cotentin demain aillent à Tollevast, à Martinvast et Urville-Nacqueville et je pense que cette demande-là est légitime. Donc c'est l'extension du service urbain, aujourd'hui propre à Cherbourg-en-Cotentin aux communes qui nous touchent, ça c'est un premier dossier mais je vous renvoie à la question de tout à l'heure, comment on finance ce nouveau service. C'est la question du versement transport qui doit être payé par tous et pas uniquement par les entreprises de Cherbourg-en-Cotentin. Les habitants en dehors de Cherbourg-en-Cotentin nous posent une deuxième question, j'habite une commune qui ne touche pas Cherbourg-en-Cotentin mais je souhaite avoir de la mobilité par transport public et donc la question qu'a déjà évoqué à plusieurs reprises Jean-Louis VALENTIN c'est comment on crée une offre de transport public à la demande ou sur des navettes de petites tailles entre les principales villes de cette agglomération, je pense à Bricquebec, Valognes, Beaumont-Hague, Cherbourg-en-Cotentin et je pourrai continuer la liste comme ça.

Ce que je voulais vous dire c'est que je n'ai pas d'idées préconçues sur la gratuité ou pas. Mais encore une fois rien n'est gratuit, il y a bien quelqu'un qui paie et il faut financer le service. Je vous ai donné les coûts du service actuel sur Cherbourg-en-Cotentin où on voit qu'il faut optimiser ce service-là donc on augmente les coûts, comment on le finance ? et ensuite, maintenant que l'agglomération existe et je m'en réjouis, il y a une autre question : comment on étend le réseau de service de Cherbourg-en-Cotentin aux communes qui touchent Cherbourg-en-Cotentin ? Le deuxième aspect c'est comment on crée du lien en transport

public, entre Bricquebec, Valognes, Beaumont, Cherbourg-en-Cotentin etc... C'est ça qui me semble être la priorité, j'ai tendance à vous dire que l'on ne peut pas faire tout en même temps et qu'il faudra bien, dans l'organisation de la mobilité en Cotentin, faire des choix. Comme Dunkerque, par exemple, a pu le faire, mais Arnaud CATHERINE vous avez déjà répondu et vous avez effectivement, fait ensemble une très belle formation sur laquelle j'ai eu de très bons retours, les élus de Dunkerque expliquent aussi qu'ils ont préparé, progressivement cette capacité à proposer une offre de transport publics gratuits. Je suis plutôt ouvert à cette question puisque ça me semble aller dans le sens de l'histoire, ça me semble aller dans une véritable mobilité à l'échelle de notre agglomération et on en a besoin. Un dernier mot, on travaille beaucoup actuellement, l'ensemble des maires travaillent sur le maintien à domicile, il ne peut pas y avoir de maintien à domicile en zone rurale si on n'est pas capable de répondre à cette question de mobilité des transports. On a vu aussi, dans le mouvement gilets jaunes, que la question du transport, de la mobilité, était essentielle et revenait au cœur de leurs préoccupations notamment dans le Cotentin. J'ai beaucoup rencontré les gilets jaunes qui venaient à Cherbourg mais de tout le Cotentin et la question du transport était essentielle. Ce que je voulais simplement vous dire c'est qu'on peut être ouvert à toutes réflexions mais il faudra faire des choix et qu'à un moment donné il faut bien organiser, y compris financièrement, la mise en place d'un service qui réponde réellement aux attentes de nos habitants.

Ralph LEJAMTEL : J'ai bien écouté la présentation de l'agenda 21 et le souci de continuité par rapport à ce que cela pouvait être au moment de la CUC ou même vous avez parlé des années 90 avec des actions plus figées et des actions plus souples pour celui-ci. Mais dans le souci de continuité, le fait que ça passe à l'agglomération pour un certain nombre de compétence, parfois la difficulté peut-être à savoir l'échelon où se prennent les décisions, où les politiques sont construites et malgré tout, en tant qu'élus de Cherbourg-en-Cotentin, on a quand même à se poser ces questions-là parce que c'est parfois difficile de s'y retrouver. Je vais prendre l'exemple du Plan de Déplacement du Cotentin, pas sur la question de la gratuité mais sur la question de la stratégie de l'agglomération. En tant qu'élus, j'ai demandé à avoir le résultat du travail sur cette stratégie dans le déplacement, et j'ai d'abord demandé à monsieur CATHERINE qui m'a conseillé de faire la demande au fonctionnaire en charge de ce sujet-là à l'agglomération et la réponse qui m'a été faite c'est de dire oui, il y a plusieurs scénarios qui ont été présentés au bureau de l'agglomération, il y aura un scénario qui sera retenu et on vous le présentera à ce moment-là, peut-être mais la gouvernance de l'agglomération est comme ça, c'est la ruralité, l'urbain, des élus de tout un tas d'étiquettes politiques. Ceci dit lorsque l'on n'est pas dans le bureau, pour pouvoir suivre la manière dont les stratégies sont construites dont elles sont décidées, c'est compliqué. J'alerte juste sur ça, c'est-à-dire que d'un côté on n'arrête pas de parler de proximité et de participation citoyenne mais de l'autre ça reste difficile, simplement d'avoir les éléments factuels pour pouvoir se faire une position. Pour que le débat sur les plans de déplacements soit mené de la manière la plus sereine possible, qu'à minima les élus de Cherbourg-en-Cotentin, qu'ils soient ou pas dans le bureau, puissent suivre ça de près.

Deuxième remarque, il est question du plan municipal de santé dans l'action n°12 qui était précédemment l'action n°21, effectivement je vais parler du centre de santé rapidement parce que dans la mesure où le centre de santé mettra en œuvre des actions de prévention et qu'il aura pour objectif d'être un outil pour la collectivité par rapport à cet objectif de santé, juste que cela puisse apparaître dans l'agenda 21. Et dernière chose, puisque l'on parle de la ville durable, d'une ville qui est en mutation, qui évolue, les communes déléguées qui étaient des communes historiques précédemment, maintenant la commune nouvelle et il est question de l'amélioration du patrimoine. Je pense qu'il y a un enjeu à se mettre d'accord sur la définition du patrimoine, le patrimoine visuel, le patrimoine architectural, le patrimoine immobilier, c'est quand même un terme qui est générique et là effectivement quand on évoque la question du patrimoine il y a un certain nombre de débats politiques qui nous viennent automatiquement à l'esprit, la cité coloniale, les maisons de la rue du docteur Carré c'est-à-dire un certain nombre d'éléments de patrimoine, en tout cas dans la définition que je donne au mot patrimoine, j'intègre ces éléments-là à ma définition du patrimoine. Je ne prétends pas que j'ai raison mais je prétends juste qu'il n'existe pas l'outil à l'échelle de la commune nouvelle pour construire ce regard partagé ou se mettre d'accord sur qu'est-ce que le patrimoine pour Cherbourg-en-Cotentin. Jusqu'à présent on parle du patrimoine par rapport au fait que Cherbourg a un patrimoine très important, qui est le même que celui de Rennes donc il faut savoir un peu l'alléger. D'accord ça fait partie de ce sujet mais pour moi ce n'est pas la seule entrée qu'il faut que l'on ait. Et pour le moment, je ne vois pas quel est l'outil qui permettrait d'étayer un peu cette entrée de la ville de demain à partir du patrimoine d'hier et de la définition qu'on lui donne.

Patrick LEROUX : Sur cette question monsieur LEJAMTEL, j'ai du mal à situer l'entrée urbanistique de la question et c'est vrai que ce serait pas mal que vous nous interrogiez par écrit sur éventuellement comment vous voyez ça. L'aspect patrimonial effectivement, on peut le voir sous plusieurs aspects mais sous quelles entrées vous souhaiteriez que ça puisse apparaître ?

Ralph LEJAMTEL : Je veux bien détailler parce que je l'ai fait pour la ZAC Grimesnil-Monturbet à de nombreuses reprises, je l'ai fait pour la rue du docteur Carré mais pas en conseil parce que j'avais sollicité monsieur FAGNEN pour aller visiter ces maisons de la rue du docteur Carré et il y a un processus en cours avec l'architecte conseil du département qui doit venir les visiter. Effectivement l'entrée urbanistique dont vous faites part, cela a été mon entrée prioritaire quand je suis intervenu sur ces différents sujets donc je ne souhaite pas ouvrir un débat sur la politique urbaine de la collectivité, je dis juste qu'il manque un outil, cet outil serait un atelier public d'urbanisme et à l'échelle du Cotentin serait une agence d'urbanisme. Pour l'instant cet outil-là n'existe pas et au moment de la commune nouvelle, c'était l'occasion de le mettre en place et il y a eu un débat politique à cette occasion-là. Et dans ce débat politique, l'atelier public d'urbanisme était défendu mais il n'a pas été mis en œuvre et moi je constate qu'on arrive à des situations, notamment sur les maisons en schistes du docteur Carré qui constituent un patrimoine architectural, un patrimoine visuel, en plus quand c'est fait avec de la pierre c'est fait pour durer. Et donc il y a effectivement sur ce sujet des décisions qui sont prises par des outils dont je ne conteste pas la légitimité à prendre des décisions mais je dis qu'il n'y a pas un outil de commune nouvelle qui permettrait à un moment donné de mieux étayer les décisions, et peut-être que parfois on aurait d'autres décisions.

Benoît ARRIVÉ : Juste un élément complémentaire, sur le patrimoine on aura encore l'occasion d'échanger, on peut avoir une différence d'appréciations sur un certain nombre de sujets. Sur le Plan de Déplacement Urbain, simplement pour vous dire qu'il y a eu de nombreuses réunions sur l'ensemble des territoires de l'agglomération où tous les élus ont été invités. Il y aura encore des réunions sur ces questions de PDU, partout sur chaque territoire souvent animées en présence des présidents de commission de territoire, et le conseil de développement de mémoire sera aussi saisi sur cette question de PDU avec effectivement la volonté de l'agglomération de travailler sur plusieurs scénarii possibles et d'arriver progressivement à une phase de validation.

Cyril BOURDON : C'est juste pour deux remarques, a priori celle-ci devait nous être présentée, plusieurs fois lors des conseils communaux et cela n'a pas été le cas. On se posait la question du pourquoi. Sinon il est précisé dans la délibération qu'un agenda 21 de la ville avait été choisi plutôt qu'un agenda 21 de territoire alors qu'on parle de plus en plus de territoire, de monde rural, monde urbain, d'intermodalités. Et comme le disait Ralph LEJAMTEL, c'est bien précisé dans la délibération que tout a été décidé en bureau donc on ne connaît pas du tout quels sont les critères, qui sont sûrement objectifs mais on n'a vraiment eu aucune information là-dessus et c'est vrai que cela aurait été bien d'en avoir.

Benoît ARRIVÉ : Plusieurs éléments de réponses monsieur BOURDON. Monsieur LEROUX vous l'a dit tout à l'heure, il y a eu de nombreuses réunions dans les ateliers, où il y a eu un certain nombre d'habitants qui ont participé et dans les ateliers, l'ensemble des élus de Cherbourg-en-Cotentin étaient invités. Deuxième réponse, on a fait le choix ou pas de le présenter dans les conseils communaux mais le choix était quand même d'y passer un peu de temps, ici, en conseil municipal et d'éviter de refaire une présentation longue mais méticuleuse sur cette question. Par contre pour votre information mais vous étiez absent ce jour-là, ça a été présenté au conseil communal de Cherbourg-Octeville.

Cyril BOURDON : Dans la délibération, il a été précisé qu'il a été convenu de réaliser, donc le bureau qui a décidé de réaliser un agenda 21 de la ville et non un agenda 21 du territoire. Qu'est-ce que vous considérez comme la ville ? Est-ce que ce sont les villes historiques ou est-ce que c'est le territoire Cherbourg-en-Cotentin ou l'agglomération du Cotentin ? Est-ce qu'il y a un lien avec la ville et l'agglomération.

Benoît ARRIVÉ : Depuis janvier 2016, monsieur BOURDON, lorsqu'on dit ville c'est Cherbourg-en-Cotentin depuis 2016, déjà mais bon je crois que vous le savez. Il y a la ville d'un côté et il y a l'agglomération de l'autre, aujourd'hui les autres communes de l'agglomération, pour certaines, ont un agenda 21. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est l'agenda 21 de Cherbourg-en-Cotentin.

Patrick LEROUX : Par territoire, on entend aussi l'ensemble de ces acteurs économiques. Et on sait que pour l'instant sur la question, ça nécessite un nouveau travail, y compris un travail pédagogique vis-à-vis des entrepreneurs etc. Ça ce sera l'objet peut-être des objectifs développés dans le cadre de l'agenda 2030.

Cyril BOURDON : En fait, c'est le choix des thématiques qui a permis de décider du choix de l'agenda ?

Patrick LEROUX : Non pas obligatoirement parce que vous avez quand même un certain nombre d'objectifs en terme de développement durable, ça constitue quand même la trame pour l'élaboration de l'agenda 21. C'est pour cela que je vous conseille de vous en emparer, de ces 17 objectifs et des cibles parce que ça remet en cause pas mal de ces a priori. Sur un plan politique pur, ça peut amener à se poser des questions en termes de libéralisme économique, et de maintien du capitalisme, parce que si on va jusqu'au bout, effectivement et que l'on veut atteindre ces objectifs, ça remet en cause pas mal de chose. Le deuxième point c'est qu'effectivement, quand on rentre sur les questions environnementales, je pense que tout à chacun, on le fait par une entrée propre, qui peut être effectivement la lutte contre le nucléaire, la préservation de la biodiversité, et au bout du bout, quand on confronte un peu les points de vue, on s'aperçoit que l'on peut arriver à des situations totalement contradictoire. Si vous prenez la dématérialisation par exemple, je vous invite à aller sur les sites dédiés, vous allez voir à quel point ce que l'on pense être bien et intelligent est une catastrophe sur le plan écologique.

Benoît ARRIVÉ : Un dernier point monsieur BOURDON, l'agglomération mènera aussi son propre agenda 21 en son temps, elle devra bien sur articuler son agenda 21 avec celui de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal adopte.

18h36 Votants : **140**

Pour : **109** Contre : **0** Abstentions : **31** NPPV : **0**

8 – BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à 139 958 491 € en section de fonctionnement et à 52 185 261 € en section d'investissement.

Le budget annexe du camping s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 158 765 € en section d'exploitation et à 20 665 € en section d'investissement.

Le budget annexe panneaux photovoltaïques s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 105 000 € en section d'exploitation et à 69 722 € en section d'investissement.

Le budget annexe creusement de fosses s'équilibre à 31 000 € en section d'exploitation. Il ne possède pas de section d'investissement.

Le budget annexe du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à 2 750 145 € en section d'exploitation et à 880 370 € en section d'investissement.

Le budget annexe locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à 286 044 € en section d'exploitation et à 289 217 € en section d'investissement.

Le budget annexe des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à 384 597 € en section d'exploitation et à 940 287 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité à voter par chapitre les budgets primitifs 2019 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget primitif 2019, du rapport de présentation de ce dernier et du rapport sur la situation en matière de développement durable.

Frédéric LEQUILBEC : Vous nous avez présenté un budget 2019 qui est un budget de fin de mandat, sans perspective, sans ambition et laissant une grande responsabilité à la future majorité. Le vote du budget n'est pas un simple vote financier, ni un exercice de comptabilité, c'est avant tout la traduction de l'ambition d'une équipe municipale pour l'avenir de la ville qu'elle conduit. C'est aussi une méthode de gouvernance, une façon de construire des politiques publiques et une stratégie de moyens internes où l'on y retrouve, si on sait le lire, au-delà des lignes et des colonnes de chiffres. Nous l'avions perçu au moment

du Débat d'Orientation Budgétaire, le budget 2019 est bien celui d'une fin d'époque, celui d'une fin de mandat. Je le disais en introduction, c'est un budget sans perspective et sans ambition. Pourquoi un budget de fin d'époque, c'est un budget qui est le troisième présenté à l'échelle de la commune nouvelle dans son nouveau périmètre, et malgré ça c'est toujours un budget d'édition, de compilation, d'agrégation de budget des communes historiques. Certes, il faut respecter les engagements pris par les exécutifs légitimement élus en 2014. Certes, il y a un temps nécessaire d'harmonisation des pratiques et des offres des services mais où en sommes-nous des bénéfices attendus de la mutualisation, où en sommes-nous de l'émergence d'une stratégie de développement ambitieuse à la hauteur de celle qui doit-être l'ambition de la quatrième ville de la région ? Le budget 2019 doit-être le dernier qui ne traduise pas cette ambition. Il est urgent de changer de perspective et d'échelle. Il faut en terminer avec la pose de rustines sur les équipements publics vieillissants et ne plus raisonner en saupoudrage avec les forces vives de la ville. C'est un budget sans grandes ambitions, je le disais, en matière d'investissements tout d'abord, aucun projet structurant. Certes, vous m'objecterez que nous sommes dans un cadre inédit et ponctuel, celui de l'addition des projets des communes historiques mais c'est oublier un peu vite votre présidence, monsieur ARRIVÉ, celle de la Communauté Urbaine de Cherbourg, dont pour rappel en 2014, aucun projet structurant à la hauteur d'une agglomération de 80 000 habitants. Il est loin le temps des projets portés par vos prédécesseurs qu'il s'agisse du déploiement de grands services communautaires ou de grands investissements comme le site universitaire par exemple. Si l'on voyage un peu dans des villes comparables à la nôtre, on s'étonne de l'absence de grues, de grands chantiers structurants à ce moment du mandat. Alors certes vous nous présentez un budget d'investissements de 42 000 000 d'euros, mais qu'y trouve-t-on ? Je dirais un peu de tout, et malheureusement pas de lignes structurantes ni de traces pour préparer l'avenir. On y retrouve, fractionné en une multitude d'opérations, l'entretien d'un patrimoine vieillissant, je reprendrais l'exemple que l'on avait précédemment évoqué, celui de la salle Chantereyne. On s'obstine à entretenir un patrimoine dont beaucoup d'entre nous pense qu'il serait préférable de le reconfigurer totalement et de le repenser ailleurs. Les événements de la semaine dernière avec ces infiltrations majeures en sont un témoignage. Il est temps parfois, dans une ville où le patrimoine vieillit, de raser pour reconstruire. C'est aussi une bonne façon d'investir. On y trouve, ce que j'appellerais des queues de comètes budgétaires, on y retrouve, par exemple 667 000 euros pour le QUASAR, plus de 120 000 euros pour la piste du stade Postaire dont pourtant on sait que ces équipements ont été inaugurés, présentés. Alors que sont ces investissements un an ou un petit peu plus après l'inauguration de ces équipements si ce n'est que de l'imprévision budgétaire, que l'on retrouve dans les chiffres présentés cette année. Il y a de tout effectivement, il y a aussi des budgets importants liés au simple fonctionnement des services, l'investissement ce n'est pas forcément l'investissement pour l'avenir dans un budget, c'est aussi une technique comptable mais il s'agit parfois de matériels seulement pour faire fonctionner les services, on notera plus de deux millions d'euros pour les véhicules de l'ensemble des services, c'est beaucoup à l'échelle de 42 000 000 d'investissement en équipement.

Enfin, ce budget, il ne traduit aucune stratégie patrimoniale, Ralph LEJAMTEL le disait tout à l'heure, nous avons, parce que nous additionnons, le patrimoine de plusieurs villes, des bâtiments publics en nombre. Qu'en est-il de l'inventaire du patrimoine, de son optimisation, de la cession de biens dont la commune n'a plus besoin ? Rien ne figure dans ce budget à ce propos-là. En matière de dépenses de fonctionnement, celles-ci augmentent à nouveau d'1,18 % soit 1 460 000 euros, cette hausse malgré la diminution des charges à caractère général. On notera d'ailleurs une particularité pour ne pas dire une anomalie, vous citez dans votre rapport 590 000 euros de frais de réparations de bâtiment et 380 000 euros de crédits de maintenance qui n'ont pas été réinscrits cette année, on peut légitimement se poser la question de pourquoi un million d'euros de baisse de crédits. Est-ce que c'est une baisse de la qualité d'entretien des biens publics ou est-ce que vous corrigez simplement ce qui était avant un pilotage « au doigt mouillé » des services qui sont pourtant pour le moins bien encadrés ? On note aussi des honoraires d'architectes qui ne sont pas utilisés, ce qui témoigne bien de l'absence de projets structurants et de nouvelles constructions sur la ville. On note aussi, parce que le budget de fonctionnement augmente aussi, on note un effort sur le budget de gestion courante mais cet effort est bien modeste, 226 000 euros sur un budget de 128 000 000 d'euros, on cherche encore les bénéfices de la mutualisation. Alors effectivement, ce budget est traduit par la fin d'époque mais celui certainement de grandes préoccupations pour la future majorité, quelles qu'elles soient qui sortira des urnes d'ici un an. Je prendrais deux angles, celui, effectivement de rigidité forte, le budget des ressources humaines notamment. Vous répondez depuis 2016 à nos questionnements sur la dynamique de gestion des ressources humaines par une volonté de statu quo, votre seule boussole c'est le nombre d'emplois publics 80 millions d'euros dans le budget cette année + 3,13 % pour 1 700 fonctionnaires. Notre question est est-ce que c'est la quantité qui fait la qualité du service public ? Pas forcément. Est-ce que c'est la quantité qui permet aux agents de s'épanouir dans leur mission, d'avoir des évolutions de carrières et d'avoir des postes et des organisations de services intéressantes ? qui ne conduisent pas aux situations de stress au travail que l'on connaît et que l'on connaissait la dernière fois qui en sont les garanties, nous le croyons. Par ailleurs, nous le verrons plus tard sur le tableau des emplois, vous annoncez dans ce tableau non pas 1 700 emplois mais 2 092 donc il y a une forme d'incohérence, en tout cas d'imprécisions dans un certain nombre de ces documents. Un autre élément, qui n'est pas une rigidité mais une inquiétude, c'est celui des engagements hors bilan, 178 000 000 d'euros d'engagements hors bilan pour la garantie des emprunts contractés par des organismes tiers notamment

des bailleurs sociaux. Aujourd'hui, quel est le contrôle de cette masse d'engagements ? Qui au sein de la municipalité assure la sécurité de ces engagements, notamment auprès d'offices publics des HLM dont on sait la fragilité, même si ceux de Cherbourg ne sont pas les plus fragilisés ? Les dernières dispositions gouvernementales affaiblissent le système HLM, aujourd'hui nous avons une annuité d'encours et de risques de garanties de 16 000 000 d'euros, qui s'en assure dans les conseils municipaux ? Et qui surveille ce poste, qui malgré tout pourrait constituer un vrai dommage s'il y avait une défaillance d'un de ces organismes ? Voilà, à travers ces quelques exemples, ces investissements qui ne sont finalement pas à la hauteur d'une ville comme la nôtre. Ce budget de fonctionnement qui ne réduit pas la voilure autant qu'il le devrait dans la période que nous connaissons, ces inquiétudes sur l'avenir, autant de points d'intérêts, de vigilance qui nous interrogent. Dans tous les cas, nous voterons contre ce budget et nous savons déjà que la future majorité aura à beaucoup travailler pour réellement transformer cette ville et lui donner le rayonnement qu'elle mérite, en Normandie.

Benoît ARRIVÉ : Merci de votre intervention, qui était plutôt une intervention de Débat d'Orientation Budgétaire que de budget et vous venez de compléter, même de détailler un peu plus ce que vous nous avez dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Alors comme aujourd'hui ce n'est plus le DOB mais le budget, je ne vais pas rentrer dans le détail et je ne vais pas refaire le débat avec vous mais je suis un peu stupéfait d'un certain nombre de vos propos, je ne vois que deux solutions possibles. Soit nous n'avons vraiment pas la même définition de ce qui est la perspective ou l'ambition, soit vous avez mal lu le budget, monsieur LEQUILBEC, et je vous laisse choisir la réponse, je voudrais simplement vous dire que la réalité est différente de la lecture que vous en faites et je n'aimerais pas être dans la peau d'un certain nombre de maires qui pourtant font partis de vos amis et font partis de votre famille politique, au regard des ratios qui sont les leur par rapport à ceux que sont Cherbourg-en-Cotentin. Simplement et très rapidement, quelques éléments de réponses, je vous l'ai dit tout à l'heure sur l'investissement que vous ne jugez pas à la hauteur, c'est plus que la ville de Caen, qui est une ville plus importante que la nôtre en Normandie, comme vous le savez. Je pourrais comme ça démultiplier les exemples, effectivement nous tenons, et j'en suis fier, nous respectons les engagements des communes devenues communes déléguées, et nous avons comme ambitions de réaliser l'ensemble de ce qui avait été prévu mais vous savez aussi très bien et je pourrais vous en faire la liste, que Cherbourg-en-Cotentin a permis de financer, d'apporter un certain nombre de projets nouveaux, partout sur les communes déléguées qui n'auraient pas pu être réalisés sans la création de la Commune Nouvelle. Il y a bien la volonté progressive de transformer cette ville qui est composée de cinq villes historiques et j'en suis fier également, à une unité sur l'ensemble des travaux qui sont les nôtres, c'est le cas en terme d'urbanisme, c'est le cas en terme de renouvellement urbain vous le savez, le travail qui est fait aujourd'hui, sur les Fourches, il y a progressivement la construction d'une véritable politique enfance/jeunesse et vous l'avez vu tout à l'heure au travers des délibérations qui ont été présentées par Dominique Hébert. Il y a énormément d'investissements qui contrairement à vos propos, viennent structurer Cherbourg-en-Cotentin et apporter de véritables réponses à nos habitants sur un certain nombre de sujets. Et encore une fois, vous comprendrez qu'on ne partage absolument pas la vision qui est la vôtre. Quant au dynamisme du territoire, je pense qu'aujourd'hui il est vécu comme une réalité même si, vous ne voulez pas, et je peux le comprendre, en convenir, il est vécu comme étant une réalité par l'ensemble de nos habitants, par l'ensemble des investisseurs et un certain nombre d'opérations viennent aussi confirmer les propos qui sont les nôtres. Votre question, elle est aussi sur les offices HLM, je ne vais pas rentrer dans le détail mais les offices d'HLM sont suivis en permanence par la caisse des dépôts, l'ensemble des sujets sont absolument contrôlés, là aussi nous avons des ratios inférieurs à la moyenne, donc je ne rentrerai pas dans le détail. Je voudrais simplement revenir sur une de vos expressions lorsque vous parlez de réduire la voilure, je vous l'ai déjà dit et là c'est probablement une fracture entre vous et nous, mais que nous assumons. Cherbourg-en-Cotentin n'avait pas vocation à réduire la voilure notamment en termes de collaborateurs et en termes d'agents, ce que nous avons voulu collectivement, ici, dans cette majorité avec Cherbourg-en-Cotentin c'est faire plus de service public, c'est aussi faire mieux de service public, c'est pour cela que nous le modernisons mais c'est aussi continuer à apporter des réponses, grâce aux services publics, à nos habitants qui attendent du service public un certain nombre d'engagements, un certain nombre de réponses. Nous avons aussi voulu, non pas réduire la masse salariale, je sais que c'est votre obsession, la réduction de la masse salariale, ce n'est pas la nôtre. La question, c'est comment on fait, comment, en tenant les choses, parce qu'on est des gens sérieux et la réalité des ratios de Cherbourg-en-Cotentin le prouve aujourd'hui, comment on peut faire, mieux de service public, plus de service public ? On peut aussi travailler sur le bien-être de nos agents, la dé-précarisation est aussi passée par là. Le choix qui est le nôtre aujourd'hui, en termes d'augmentation des rémunérations et de la masse salariale le prouve également donc on ne souhaite pas réduire la masse salariale, réduire le nombre de fonctionnaires, même si je sais que c'est à la mode aujourd'hui, et bien ce n'est pas la mode à Cherbourg-en-Cotentin parce la majorité aujourd'hui à une autre vision et que derrière tous ces hommes et ces femmes qui composent aujourd'hui le service public, l'ensemble de nos agents et bien il y a du service rendu au public et je pourrais m'amuser à vous faire la longue liste du service que l'on rend à nos habitants et que l'on souhaite continuer à développer dans les années qui viennent tout en modernisant un certain nombre de nos actions. Donc c'est probablement un élément de fracture entre nous, on l'a aussi constaté lors du Débat d'Orientation Budgétaire mais je vous avouerai que je n'ai aucune difficulté à assumer cette fracture.

Frédéric LEQUILBEC : Pour rebondir sur votre intervention, vous n'avez pas acceptez que je reprenne la parole très vite et j'en conviens. Je vous remercie effectivement de croire que nous sommes capables avec le Cercle du Cotentin de lire les documents et de les comprendre. Nous avons effectivement des fractures, nous ne sommes pas sur les mêmes bancs et ce n'est pas pour rien mais nous ne considérons pas, effectivement, que la ville mérite tous les prix de bonne gestion. Vous affichez un ensemble de ratios mais bien évidemment la ville évolue, bien évidemment nous espérons tous des facteurs d'amélioration qui sont perceptibles mais attention à ne pas tomber dans l'autosatisfaction monsieur le Maire, dans la croyance que tout est en train de tourner, le vent tourne à Cherbourg, la précarité demeure, les entreprises sont fragiles, les commerces se ferment, Cherbourg n'est pas la ville rayonnante que vous voyez le matin en vous levant, elle est plus complexe que ça. Quant à la politique des ressources humaines, nous ne disons pas qu'il faut réduire la voilure pour la voilure, d'ailleurs réduire la voilure, mon expression s'attachait plutôt aux dépenses de fonctionnement générales hors masse salariale mais la dynamique des ressources humaines, elle ne s'ancre pas pour nous dans les chiffres, ce n'est pas avec un nombre de fonctionnaires que nous faisons une bonne collectivité, c'est avec une fonction publique bien organisée, structurée qui respecte ses agents et qui valorise leur travail. C'est effectivement une rupture et une fracture tangible, permanente et durable entre nous et ce sera de toute façon une fracture que l'on aura l'occasion d'échanger pendant les prochains mois n'en doutait pas.

Benoît ARRIVÉ : Ecoutez, simplement je répons et puis je laisse monsieur LEJAMTEL s'exprimer, je veille et on veille très clairement à ne pas tomber dans l'autosatisfaction mais veuillez vous-même à ne pas tomber dans le dénigrement absolu sur un certain nombre de réalités. Vous pouvez contester un certain nombre de nos actions mais il y a une réalité aujourd'hui que vous ne pouvez pas contester, que vous contestez parce que ça fait partie du jeu mais encore une fois veillons collectivement à respecter un certain nombre de sujets.

Ralph LEJAMTEL : Un préambule très rapide, c'est clair qu'il y a des sujets sur lesquels on a des appréciations divergentes autour de la démocratie locale, des mobilités, de l'urbanisme, on l'a souvent développé donc je ne vais pas le faire et je vais répondre à la question au nom de mon groupe. Sur ce budget, il y a un lien fort qui est construit entre la ville et ses agents et ça s'est incontestable et c'est une bonne nouvelle. La qualité de l'accord qui a été construit doit-être relevée et pour notre part nous le faisons, nous sommes satisfait de cet accord parce qu'une ville de cette taille, si l'antagonisme était trop fort entre l'administration et ses agents, ça serait quand même compliqué donc ça c'est un premier élément. Deuxième élément la question du centre de santé, c'est un projet politique partagé depuis 2014, il est en voie d'être financé, l'objectif maintenant pour 2019 c'est de parvenir à recruter des médecins. On se réunit régulièrement sur le sujet donc il y a un travail de fond qui continue d'être mené, rien à redire pour ce qui nous concerne sur le fait que la ville dans son budget positionne les crédits qui vont permettre au centre de santé d'ouvrir, c'est très bien. Troisième élément, pour ce qui concerne les investissements, la hauteur des investissements n'est pas contestable, la carte de la Presse après le Débat d'Orientation Budgétaire quel que soit notre position comme groupe politique, je pense qu'elle a un peu marqué les esprits quand même et il faut savoir le dire. Donc sur ce dernier budget de mandat, la part des investissements est importante il faut le reconnaître donc pour notre part, ce sera le petit évènement de la soirée, nous voterons pour le budget.

Hervé FEUILLY : Tout d'abord je suis un peu choqué de vos propos, nous ne jouons pas avec 198 000 000 d'euros, monsieur, nous nous donnons la peine d'apporter des commentaires que vous ne partagez pas, mais quand on parle d'un budget d'une ville comme Cherbourg-en-Cotentin, je pense que le mot jeu est un peu déplacé, ça sera la première chose. Ensuite, je ne reviendrai pas sur les propos de mon collègue LEQUILBEC parce que dans ce que vous appelez le jeu, nous avons préparé sérieusement notre intervention et tout ce que nous avons énoncé a été étayé mais en déformation un peu comptable, j'aurais deux appréciations à apporter. Dans ce budget, je trouve que les études fleurissent un peu partout. Et là on ne parle pas de quelques milliers d'euros, on parle de plusieurs centaines de milliers d'euros, de plus je n'ai pas trouvé de lignes pour le budget de "Cogitons ensemble" que vous êtes en train de promouvoir et d'organiser. Je considère que pour un peu, pour ne pas dire beaucoup, que tout ça ressemble un peu à de la réclame de fin de mandat. Donc je ne pense pas que les Cherbourgeois attendaient une utilisation des fonds publics de ce genre. D'autre part, et là c'est un peu plus spécifique, mais trouver 2 500 000 d'euros budgétés en dépenses diverses sans détail, ça me paraît quand même beaucoup. Si vous êtes bien aimable de nous préciser les lignes de ces 2 500 000 d'euros et bien nous le prendrons avec beaucoup d'attention.

Benoît ARRIVÉ : Sur le « Cogitons ensemble », je suis aussi au regret de voir que vous avez cette appréciation. Je ne sais plus le mot que vous avez utilisé, qui lui aussi me semblait un peu fort, « réclame » voilà. Je pense que le Projet Educatif Social et Local c'est, et on a pris soin de l'expliquer à plusieurs reprises, c'est la définition des politiques stratégiques de Cherbourg-en-Cotentin, en termes d'éducation, de social, l'ensemble des sujets ont été présentés, de politiques enfance-jeunesse. C'est aujourd'hui, Dominique, plus de 1 500 habitants qui ont travaillé avec nous sur cet ADN municipal, parce que l'enfance, l'éducation, la jeunesse, monsieur FEUILLY, c'est l'ADN d'une politique municipale. Ces 1 500 personnes :

des enseignants, des présidents d'associations, des spécialistes de l'éducation donc je pense qu'ils seront contents d'apprendre que vous considérez que leur travail correspond à une réclame. J'ai moi-même participé, volontairement, à une ou deux réunions, cette délégation est menée d'une main de maître par Dominique Hébert. Nous aurons l'occasion de continuer à construire ces politiques stratégiques avec les habitants en co-construction. Nous avons Dominique, une belle journée au mois de mai où on attend quatre à cinq cent participants, partenaires associatifs, présidents de clubs, je vous l'ai dit, spécialistes des questions éducatives, partenaires institutionnels, on parlait de la CAF tout-à-l'heure. Mais moi je suis plutôt extrêmement fier que ce travail est pu être mené, parce que l'on doit définir les politiques de demain et on a voulu le faire de façon globale et cohérente, en associant le plus grand nombre de nos habitants. Quant à votre question sur le budget, je ne sais pas si Dominique, tu as la réponse ? Le budget de « Cogitons ensemble ».

Dominique HEBERT : C'est très simple, c'est une manifestation qui se passera dans la salle des fêtes, où l'on met des tables, des chaises et ce sont des équipes d'animateurs d'agents de la ville qui organisent des débats autour de différentes thématiques, qui ont été travaillées et issues des diagnostics faits avec les 1 500 personnes qui ont pu participer depuis un an au Projet Educatif Social et Local. Donc en fait on est dans le budget de fonctionnement de la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et c'est un budget extrêmement faible puisque les tables et les chaises on les a, il n'y a pas de dépenses réelles de fonctionnement. La salle appartient à la ville donc il n'y a pas de location, donc ne cherchez pas à creuser des sommes folles sur cette organisation. Le Maire y a aussi répondu mais j'en profiterai quand même pour dire que le PESL n'est pas de la réclame de fin de mandat, c'est aussi quelque chose qui est labellisé par la CAF, par l'éducation nationale, par la DDCS, par les services de l'Etat et je peux vous dire que dans les comités de pilotage et je trouve que c'est quand même assez regrettable vos propos, manque de considération par rapport au travail fait par les centaines de bénévoles du tissu associatif qui ont participé à ces travaux, à des réunions jusque parfois tard le soir et pendant plusieurs semaines d'affilées donc je trouve que vos propos sont un peu déplacés au regard de l'investissement de ces bénévoles. C'est regrettable que vous ne soyez pas venu à ces réunions parce que vous auriez pu vous rendre compte de la qualité des échanges mais je vous invite à venir le 18 mai, ça vous permettra de constater qu'il y a un véritable travail de fond réalisé autour de ce diagnostic du PESL et au passage, les organismes de l'éducation nationale, de la CAF et de l'Etat prennent le travail fait en terme de démocratie participative comme étant un exemple par rapport à ce qui est fait et ce qu'ils connaissent sur d'autres territoires donc je pense que vous êtes complètement à côté voir hors sujet sur votre intervention par rapport au travail qui est mené par les agents des communes déléguées et auxquelles participent de nombreux habitants et de nombreux bénévoles du tissu associatif.

Le conseil municipal adopte.

19h22 **Votants : 141**

Pour : 105 Contre : 27 Abstentions : 8 NPPV : 1 : M. D. MORIN

9 – FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à :

- poursuivre le processus de diminution du taux de taxe sur le foncier bâti,
- maintenir le taux de taxe d'habitation et le taux de la taxe sur le foncier non bâti à leur niveau de 2017 ;
- fixer les taux de Cherbourg-en-Cotentin en 2019 comme suit :
 - taxe d'habitation : 15,97 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,07 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,31 %

Frédéric LEQUILBEC : La baisse des taxes locales que nous proposons dès 2014 et que vous jugiez alors impossibles voire démagogiques, vous avez annoncé depuis 2016 l'engagement. Si vous avez cette satisfaction que nous partageons, pour nous de vous voir vous convertir à la modération fiscale qui est une habitude étrangère. Toutefois, cette annonce se fait dans un contexte qui nécessite des éclaircissements pour nos concitoyens. Les baisses de recettes de contributions locales sont envisagées sans mesures d'économie sur les dépenses de la ville. Réduire la fiscalité sans diminuer le train de dépenses de fonctionnement c'est condamner à brève échéance les capacités de la ville à investir pour son développement. Par ailleurs, la diminution des taux annoncée se fait finalement dans le nouveau contexte à bon compte et notamment grâce à l'effort de la Communauté d'agglomération qui par ses engagements budgétaires, compense totalement les baisses de dotations liées elles à l'évolution institutionnelle dans les

engagements de l'Etat. Il faut aussi rappeler que la baisse des taux ne concerne que le foncier bâti et la taxe foncière pour 1,7 %, dans l'attente des mesures gouvernementales des dégrèvements de la taxe d'habitation à l'horizon 2020, vous maintenez le taux de taxe d'habitation et on entend l'argument du report sur l'Etat de cette charge mais en attendant pour 2018 et 2019 pour le solde à payer pour celles et ceux qui contribuent à la taxe d'habitation, il n'y a pas de dégrèvement, il n'y a pas d'abaissement de ce taux, et puis quid finalement de la baisse promise pour les 20 % des foyers qui ne sont pas concernés par le dégrèvement. C'est effectivement l'opportunité du moment et l'opportunité de la réforme MACRON qui fait que vous choisissez ce taux et on comprend bien par rapport à ce report sur l'Etat de cette manne que sera la taxe d'habitation plus tard. Ceci dit il faut quand même rappeler cet élément-là à la connaissance de tous et ne pas laisser penser que tous les taux baissent, que les taux baissent pour tout le monde car ce n'est pas vrai.

Benoît ARRIVE : Merci pour vos remarques, là-aussi, ça ne va pas vous étonner, mais nous avons une différence de point de vue, mais je vous remercie d'avoir posé la question et je vais donc prendre quelques minutes pour rentrer dans le détail et là-aussi, vous m'en excuserez, vous contredire sur un certain nombre de sujets.

D'abord, je voudrais vous dire que nous avons pris un certain nombre d'engagements effectivement à la création de Cherbourg-en-Cotentin, c'était d'abord de baisser l'ensemble des taxes locales, vous l'avez dit et maintenant je voudrais rentrer dans le détail de ce qui a été fait.

D'abord vous dire que sur le foncier non bâti vous vous souvenez la progression devait se faire sur 12 ans, alors on a déjà tenu notre accord et nos propositions sur un certain nombre de sujets, je vais rentrer dans le détail bien avant le respect des 12 ans. Je voudrais vous rappeler que sur le foncier non bâti, nous avons fait la baisse de 28 % non pas en 12 ans comme c'était prévu, mais en un an puisque nous avons anticipé, donc ça c'est fait. Je voudrais aussi vous dire que sur le taux de CFE, vous qui vous souciez de la bonne santé des entreprises, et vous avez raison, le taux de CFE nous avions prévu de le porter progressivement en 12 ans, ce qui nous amenait vers 2029, nous avons prévu de passer le taux de CFE à 24,22. Il est aujourd'hui, pas en 2029 mais en 2019, Monsieur LEQUILBEC pour vous montrer qu'on a anticipé, de 21,02 puisque nous avons eu aussi la volonté de faire les choses et de construire l'agglomération. Donc, vous voyez on devait être à 24,22 en 2029, on est aujourd'hui à 21,02 et sur le foncier non bâti on a tenu les engagements qu'on avait pris sur 12 ans en un an.

Sur le foncier, vous l'avez dit, on continue et c'est un effort fiscal de 250 000 € pour la collectivité, à aller vers le taux moyen, aller vers les taux de Querqueville progressivement sur 12 ans. Nous avons en ce qui concerne la taxe d'habitation, et j'en terminerai par-là, pris les engagements et nous avons commencé, vous vous en souvenez, cela avait été voté largement en conseil, nous avons commencé à baisser le taux de TH et puis la réforme du Président de la République qui décide de supprimer la TH passe par là et là nous nous posons un certain nombre de questions parce que nous sommes soucieux des finances de la collectivité et nous intégrons le changement de paradigme imposé, on peut en penser ce qu'on en veut, vous connaissez mon opinion sur le sujet, mais arrive la réforme du Président de la République qu'il nous faut intégrer.

On s'est posé un certain nombre de questions Monsieur LEQUILBEC, et je crois qu'on aurait été fautifs et que si on n'avait pas réagi aujourd'hui, vous nous accuseriez d'immobilisme et nous avons souhaité réagir avec force à ce bouleversement du système fiscal local. Pourquoi agir, continuer à baisser un impôt qui de toute façon va disparaître en 2021 alors que la convergence des taux était prévue jusqu'en 2029 comme je vous l'ai rappelé tout à l'heure. Et puis nous avons regardé les choses dans le détail, on s'est aperçu que le Président de la République s'est engagé à supprimer progressivement la taxe d'habitation sur plusieurs années, qu'un certain nombre de concitoyens vont devoir attendre 2021, je vais rentrer dans le détail tout à l'heure, mais nous avons aussi entendu que l'Etat allait compenser la masse apportée par la TH. Et on s'est aperçu que de continuer, de stabiliser le niveau après une année de baisse plutôt que de continuer la baisse, ça nous évitait de perdre 700 000 € de recettes récurrentes qui servent aujourd'hui à financer un certain nombre de sujets en direction des habitants et l'ensemble de ces questions nous a amené non pas à augmenter la taxe d'habitation pour augmenter l'enveloppe de compensation comme un certain nombre de villes ont pu le faire Monsieur LEQUILBEC, et notamment un certain nombre de villes de vos amis politiques, nous n'avons pas fait le choix d'augmenter la taxe d'habitation, nous avons fait le choix après un an de baisse de maintenir la TH au niveau qui vous est proposé aujourd'hui parce que le Président de la République a fait le choix de la supprimer et qu'on est aussi, soucieux de perdre ces 700 000 € là où l'Etat devra la compenser. Voilà le fond du sujet, je voudrais aussi vous dire que vous intervenez là-dessus aujourd'hui, mais ce n'est pas nouveau puisque cette proposition a déjà été proposée l'année dernière et qu'elle avait adoptée à l'unanimité par l'ensemble de notre conseil municipal moins 31 abstentions donc ce n'est pas un débat nouveau, c'est la suite de ce que l'on avait proposé l'année dernière.

Je voudrais maintenant prendre quelques secondes pour rentrer dans le détail de cette question, je ne reviens pas sur l'origine de ce qui a motivé notre décision, je ne reviens pas sur le fait que les engagements sont largement tenus, sur le foncier non bâti sur la CFE avec quasiment 10 ans d'avance Monsieur LEQUILBEC, je vous invite à le noter, 10 ans d'avance sur notre engagement concernant un certain niveau de fiscalité mais je voudrais rentrer dans le détail, je vous ai parlé tout à l'heure de cette perte de recettes de 700 000 €. Je voudrais vous dire qu'aujourd'hui, à l'heure où on se parle, 76 % des habitants de Cherbourg-en-Cotentin sont concernés par la suppression progressive de la taxe d'habitation, puisque vous savez que le Président de la République a prévu - 30 % en 2018, - 50 % en 2019, - 100 % en 2020, 76 % de nos habitants voient de toute façon leur taxe d'habitation baisser suivant le processus que je viens de vous indiquer. Comme vous comptez bien, vous savez qu'il reste 24 % et effectivement 24 % de nos habitants à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin devront attendre 2021 pour ne plus avoir à payer de taxe d'habitation. Donc, la décision qui est la nôtre impacte, non pas les 76 %, mais 24 % de nos habitants qui voient effectivement, vous avez raison de le souligner, une hausse je peux vous la donner, elle va de 2 € à 16 € au maximum à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin pour certains de ces 24 % de nos habitants mais je voudrais aussi vous dire qu'une grande majorité de ces 24 %-là sont aussi des habitants qui sont propriétaires occupants et donc bénéficient de la poursuite de la baisse sur le foncier comme je viens de vous l'indiquer. Voilà la réalité du sujet, je voulais prendre quelques minutes Monsieur LEQUILBEC pour rentrer dans le détail et réexpliquer notre position comme nous l'avions peut-être fait de façon insuffisante l'année dernière.

Frédéric LEQUILBEC : Vous êtes très professoral Monsieur le Maire, mais nous savons compter, nous avons lu aussi les mêmes choses que vous, vous rappelez que l'on n'est pas sur une stratégie de diminution globale, massive qui concerne tout le monde ce n'est ni plus ni moins que de faire preuve de transparence vis-à-vis de nos concitoyens. Nous n'avons pas dénigré l'effort de baisse qui a été fait, nous n'avons pas manqué de souligner effectivement l'impact de la disposition du Gouvernement MACRON, pour autant vous permettez et m'autorisez à rappeler qu'il n'y a pas, comme vous pouvez le faire en forme de communication, de baisse générale des impôts à Cherbourg.

Benoît ARRIVE : Monsieur LEQUILBEC, c'est écrit, vous parlez de transparence, ce que je suis en train de vous expliquer c'est écrit dans la délibération

Frédéric LEQUILBEC : Après on sait ce que sont les délibérations, on sait ce que sont les communications politiques, mais au-delà de ça il faut avoir en tête que pour l'ensemble de nos concitoyens et vous n'y pouvez pas grand-chose malheureusement, les impôts continuent d'augmenter puisque les bases continuent de monter, l'imposition des foyers continue de monter, les sujets de mécontentement qui ont alerté ayant une communication modeste.....

Benoît ARRIVE : La délibération ce n'est pas une communication politique, c'est une délibération, c'est très clairement indiqué comme cela l'a été l'année dernière, quel est le choix qui a prévalu notre décision et quelle est la conséquence. La réalité c'est que sur le reste je vous redonne les chiffres « foncier non bâti » engagement tenu très largement sur la taxe sur le foncier on continue à baisser et c'est sur la CFE que l'on a réussi à dépasser là-aussi nos engagements et sur la taxe d'habitation, comme c'est écrit dans la délibération. Je me suis permis de compléter la délibération, il y a une transparence totale, on a fait un choix qui permet de préserver 700 000 € de recettes de la collectivité, un choix qui concerne 24 % de nos habitants qui ne sont pas déjà concernés par la réforme MACRON mais qui le seront en 2021 et parmi ces 24 % il y a beaucoup de gens qui bénéficient globalement d'une baisse de la fiscalité au global puisque ce sont des gens qui payent la taxe foncière qu'on continue à baisser.

Jean-Michel MAGHE : Lors de la création de Cherbourg-en-Cotentin, j'ai milité fortement pour la baisse des taux, pour une simple raison je défendais les taux de Querqueville, et cela a fait partie des pierres d'achoppement de la négociation sur lesquelles on est tombé d'accord. Aujourd'hui, effectivement vous rappelez que l'année dernière à l'unanimité on avait voté une stabilité pour 2017 des taux de la taxe d'habitation qui se sont traduits par l'effet de convergence par une augmentation des taux de certaines communes et par la baisse d'autres communes. Querqueville c'est de l'ordre de 1,8 % sur une taxe d'habitation moyenne, d'un pavillon normal qui est de l'ordre de 1 000 €, c'est 18 € et ce n'est pas un maximum. Il y a déjà cette augmentation-là qui a été incrémentée, les 700 000 €, moi je les ai calculés, c'est à peu près ce que l'on aurait dû perdre année par année avec la baisse effectivement des taux de la taxe d'habitation, donc s'il n'y avait pas eu la réforme on perdait 700 000 € par an. Aujourd'hui, effectivement l'Etat va compenser, alors je ne sais pas s'il va compenser sur 2019 ou sur 2018. En 2018, on a maintenu, on a déjà engrangé 700 000 €, on les a acquis, le fait de ne pas baisser cette année, effectivement on va économiser ou du moins on accroît nos recettes de 700 000 € mais c'est aussi 700 000 € de dépenses qu'on impose à l'ensemble des citoyens de Cherbourg-en-Cotentin. A ce titre-là, je pense qu'on pouvait couper la poire en deux, les impôts de 2018 on a engrangé 700 000 €, les impôts de 2019 je pense qu'on pouvait faire l'effort et en plus on nous annonce et j'en suis très heureux, des résultats très corrects au niveau de l'épargne, au niveau de la gestion et au niveau de nos résultats financiers. Je pense

certainement qu'on pouvait faire cet effort, il y avait sans doute des efforts à faire à tous les niveaux et je pense que la commune y aurait participé. A ce titre-là je m'abstiendrai, je ne voterai pas contre, j'ai voté » pour » l'année dernière et je ne vote pas contre parce que le foncier bâti baisse.

Hervé FEUILLY : Je serai très rapide, vous parliez de réalité des chiffres, mais sur la ligne budget il y a quand même une progression de 2,2 % des impôts et taxes, vous pouvez annoncer tous les chiffres qui vous intéressent quand ils vont bien pour vous, mais quand ça ne va pas bien vous oubliez de les annoncer, donc la réalité elle est là, le chiffre absolu c'est + 2,2 % sur les impôts et taxes que vont payer les cherbourgeois.

Benoît ARRIVE : C'est quand même assez incroyable, vous avez une lecture des chiffres particulière :

1 – vous le savez très bien que le montant impayé, c'est un rapport entre des taux votés par les élus et des valeurs locatives, que parfois, l'effet base n'est pas compensé par l'effet taux, et vous savez que dans l'élément que vous venez de souligner il y a effectivement l'effet des bases et aussi l'effet de la dynamique sur un certain nombre de sujets du territoire que l'on retrouve aussi dans les recettes.

Je voudrais simplement, sans rentrer dans le débat, répondre à Jean-Michel MAGHE. Cette position qu'on adopte aujourd'hui elle n'est vraiment pas nouvelle, vous l'avez votée à l'unanimité au conseil communal de Querqueville l'année dernière et elle avait été votée massivement ici aujourd'hui. Je voudrais rentrer dans le détail pour nos amis querquevillais avec quelques éléments chiffrés.

Je vous ai parlé tout à l'heure des 24 % des habitants de Cherbourg-en-Cotentin qui devront attendre 2020 pour ne plus payer de la TH (taxe d'habitation), parmi ces 24 % nous avons 1,2 % d'habitants effectivement de la commune de Querqueville qui devront attendre 2020, mais nous avons fait le choix de continuer à baisser les autres taxes, tu l'as rappelé Jean-Michel, de maintenir un certain niveau de recettes et les recettes permettent de générer une bonne gestion et des dépenses, et tu sais pertinemment que la commune déléguée de Querqueville bénéficie largement de la création de Cherbourg-en-Cotentin sur un certain nombre d'investissements, que ce soit en fonctionnement ou un investissement.

Frédéric LEQUILBEC : Les 1,8 % querquevillais et les 24 % cherbourgeois apprécieront qu'ils soient finalement « quantité négligeable » dans votre bouche, ce n'est pas très grave..... Ceci dit, nous voterons et je donne la position de vote du Cercle du Cotentin, nous voterons « contre » et vous avez bien noté que dans la formulation, elle était habile mais que l'an dernier nous nous étions abstenus, nous durcissons notre vote et je rejoins totalement les propos de Jean-Michel MAGHE qui montrent bien un effort et un signal envoyés, et qui d'ailleurs aurait été un signal vers les habitants du Grand Cotentin n'habitant pas à Cherbourg pour les inciter aussi à revenir. Afficher une baisse des taux avait aussi une vocation de communication positive si on avait pu le faire. Ceci le débat est pour notre part clos, nous voterons « contre » cette disposition.

Benoît ARRIVE : Vous vous étiez abstenus l'année dernière, vous votez contre cette année, je pense que tout le monde a compris le positionnement qui était le vôtre personne n'est dupe ici, j'insiste quand même je vais vous reprendre, bien évidemment que les 24 % des habitants non concernés actuellement par la réforme MACRON qui devront attendre 2020 sont aussi au cœur de notre réflexion et au cœur du sujet et je le redis fermement ici, une grande partie de ces 24 % d'habitants continue à bénéficier de l'ensemble de nos autres engagements sur la baisse de la fiscalité globale, pour certains parce que le foncier continue à baisser, pour d'autres parce que la CFE continue à baisser et puis enfin un dernier point, et encore une fois, je vous rappelle que sur ces points-là nous avons 10 ans d'avance sur notre engagement et c'est cela la réalité et un dernier point les 700 000 € permettent d'alimenter le budget, permettent aussi de faire moins d'emprunts, moins de dépenses, et quelque part c'est aussi de ne pas augmenter le foncier bâti, et c'est aussi de l'argent rendu à la population.

Le conseil municipal adopte.

19h48 Votants : **140**

Pour : **102** Contre : **28** Abstentions : **10** NPPV : **0**

10 – HARMONISATION DES TARIFS – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Hervé BURNOUF

Dès la création de Cherbourg-en-Cotentin, la question de l'harmonisation des tarifs des activités municipales s'est posée. Or les dispositions tarifaires encore existantes sont différentes d'une commune déléguée à l'autre, et nécessitent de trouver les meilleurs scénarii afin de maintenir un équilibre général, tant de la recette globale que des évolutions individuelles.

Le montant de cette redevance, fixée par la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour tout son territoire, prend en compte les avantages procurés au titulaire de l'autorisation. Aussi, à partir du 1er juillet 2019, les tarifs suivants sont proposés :

Les étalages commerçants*		
(porte-menus, de présentoir à cartes postales, etc....)		
Occupation du domaine public	Tarifs	
Abonnement annuel – le m ²	30.00 € *	
Abonnement de saison (1er avril au 31 octobre) – le m ²	17.50 €	
Terrasses non ancrées au sol en hyper-centre*		
<i>Périmètre dit hyper-centre délimité par : Quai Alexandre III, avenue Delaville, boulevard Schuman, rues Albert Mahieu, François Lavielle, de la Paix, de l'union, de l'Onglet, Places Napoléon, Jacques Hébert et Louis Darinot, ainsi que les quais de Caligny et de l'Entrepôt</i>		
	Saisonniers	Annuelles
Terrasse sur espace piétons – le m ² /mois	4.00 €	3.50 €
Terrasse sur stationnement – le m ² /mois	5.80 €	6.35 €
Terrasses non ancrées au sol hors hyper-centre*		
	Saisonniers	Annuelles
Terrasse sur espace piétons – le m ² /mois	1.70 €	1.20 €
Terrasse sur stationnement – le m ² /mois	2.30 €	2.90 €
Le tarif annuel est établi pour une année civile complète, le tarif saisonnier s'applique uniquement pour 7 mois entre le 1er avril et le 31 octobre.		
* la tarification est due sur une année ou une saison entière, exception faite lors d'une cession d'activité ou création d'activité. La tarification appliquée se fera alors au prorata temporis.		
Les rôtisseurs et camions ambulants		
Rôtisseurs et camion <3.5 T (par véhicule et par jour)	8.00 €	
Camions ambulants > 3.5 T (par véhicule et par jour)	100.00 €	
<i>Les rôtisseurs et camions ambulants occupant un stationnement les jours de marchés se verront appliquer les tarifs de marchés.</i>		
Les fêtes foraines		
Emprise réelle au sol – le m ² /jour	0.20 €	
Voiture logement < 5 m ² - unité par semaine	8.50 €	
Voiture logement > 5 m ² - unité par semaine	12.50 €	
Les cirques		
Emprise réelle au sol – le m ² /jour	0.30 €	

Les chantiers et déménagements

Echafaudages : l'unité de facturation est le mètre linéaire/jour	0.20 €
Autres : l'unité de facturation est le m ² /jour	
<i>L'occupation du domaine public lors des déménagements ne donne lieu à paiement d'une redevance que s'ils mobilisent une place de stationnement payant, soit 10 m² en surface occupée.</i>	
<i>L'occupation du domaine public lors de travaux comprend : dépôt de matériaux, engin mécanique, échafaudage, benne à gravats, remorque ou cabane de chantier, ...</i>	
Autres occupations du domaine public pour activités commerciales (ou autres)	
Autorisation d'occupation d'une place publique. Forfait manifestation	500 €
Emprise réelle au sol sur une voie publique (voie piétonne) (le m ² /jour)	0.20 €
Emprise réelle au sol sur une voie publique (voie de circulation ou stationnement) – le m ² /jour	0.30 €
Emprise réelle au sol, pour le marché aux puces (par m ² /jour)	0.50 €

L'application de la gratuité :

L'autorisation d'occupation du domaine public peut être délivrée gratuitement dans les cas prévus ci-après :

1. Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ;
2. 2° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même ;
3. Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'Etat chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares ;
4. Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation permet l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé.

En outre, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Le conseil municipal est invité à valider les tarifs et éléments présentés ci-dessus pour une application globale fixée au 01/07/2019.

Jean-Michel MAGHE : *On avait voté il y a quelques années au niveau de la CUC et avec l'ensemble des Maires la possibilité de maintenir la gratuité de ce genre d'utilisation du domaine public par les commerçants et par tout autre utilisateur. La loi étant ce qu'elle est, il faut l'appliquer et j'espère qu'elle sera simplement appliquée avec une certaine sensibilité, une certaine sérénité parce que nos centres bourgs, que ce soit La Glacerie, Tourlaville, Equeurdreville et bien entendu Cherbourg, mais surtout les petites communes, les petits bourgs, je dirai que c'est un équilibre assez sensible des commerçants quand ils mettent telle ou telle vitrine ou tel ou tel étalage sur le trottoir, effectivement on peut leur facturer 30 € ce n'est pas beaucoup, 100 €, 150 € mais il ne faut pas que cela vienne mettre en déséquilibre les finances un peu justes de certains commerces. Je n'ai pas dit de tous les commerces. Je vote cette délibération parce que c'est la loi qui doit s'appliquer de façon pleine et entière et il n'y a aucune discussion sur ce sujet mais je dis simplement attention à ne pas mettre en péril certains commerces, à l'époque on s'était quand même bien entendu avec l'ensemble des maires historiques de façon à ne pas trop pénaliser le petit commerce des petits bourgs.*

Hervé BURNOUF : *Je voudrais juste apporter une précision que ce travail a été un travail collaboratif entre les différents services et je remercie le service à Gilbert LEPOITTEVIN du travail qui a été effectué avec ceux du droit de place. Quand même le tableau est à 20 cts du mètre pour les étalages, je crois qu'on est restés dans la modération.*

Le conseil municipal adopte.

19h52 Votants : **140**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

11 – STATIONNEMENT : INSTAURATION DE DEUX HEURES DE GRATUITE LE SAMEDI DANS LES PARKINGS A BARRIERE (EXPERIMENTATION POUR UN AN)

Rapporteur : Hervé BURNOUF

Cherbourg-en-Cotentin a fait de l'attractivité du centre-ville une priorité de son action. Récemment lauréate de l'appel à projet « Cœur de ville », elle a développé une approche globale et cohérente qui se traduit par un plan d'actions et une démarche partenariale dans sa déclinaison. Le stationnement payant dans ses relations avec l'activité des commerces est un de ses enjeux importants.

Pour les commerçants, la gratuité est identifiée comme un levier important pour le développement des commerces de centre-ville. A l'inverse, le stationnement payant fragiliserait un peu plus une activité déjà menacée par l'évolution des usages et le développement des grandes surfaces.

De ce point de vue, la politique de la commune de Cherbourg-en-Cotentin qui encourage le stationnement court sur voirie et un stationnement de durée plus longue dans les parkings à barrières ou sur les parkings gratuits de la périphérie du centre-ville est cohérente.

Avec l'objectif de rendre plus efficace et participative sa politique de renforcement de l'attractivité du centre-ville, la commune a fait le choix d'avoir un dialogue continu avec les commerçants. Ce dialogue permet une meilleure appropriation des enjeux communs et de confronter les points de vue dans une logique d'amélioration continue.

Cet exposé a pour objet de proposer une expérimentation de deux heures de gratuité du stationnement le samedi dans l'ensemble des parkings à barrière de Cherbourg-en-Cotentin, à savoir Trinité, Gambetta-Fontaine et Notre-Dame.

Le conseil municipal est invité à accorder cette expérimentation pour 1 an à compter du 1er mai 2019 jusqu'au 30 avril 2020.

***Valérie VARENNE** : Cela ne remettra pas en cause le vote pour cette délibération, mais juste par rapport à l'expérimentation de gratuité, on pourrait expérimenter un samedi la gratuité des transports en commun pour savoir si cela dynamiserait le centre-ville.*

***Benoît ARRIVE** : Cela fait partie des sujets, Arnaud CATHERINE serait là, il vous répondrait de cette façon, cela fait partie des sujets que l'on travaille avec l'agglomération. Comme on essaye de développer, comme on le faisait à l'époque de la Communauté Urbaine et de Cherbourg-Octeville sur un certain nombre d'évènements qui regroupent beaucoup d'habitants, les navettes gratuites en fin de soirée, aux concerts qui rassemblent beaucoup de monde, cela a été le cas aussi pendant la drheam cup ça sera demain le cas sur un certain nombre de sujets, on essaye de poursuivre avec l'agglomération ce que l'on a commencé à faire en terme de gratuité et de gestion particulière des grands évènements.*

Le conseil municipal adopte.

19h56 Votants : **140**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

12 – REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DE FRAIS DE FOURRIERE SUITE A JUGEMENT DU 11 FEVRIER 2019 – RUE DU ROULE

Rapporteur : Hervé BURNOUF

Le 31 octobre 2017, Madame Sophie FOUCHER a fait l'objet d'une verbalisation pour arrêt ou stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désignée par arrêté et son véhicule a fait l'objet d'une mise en fourrière. Au moment des faits, son véhicule était stationné sur une zone où des travaux de voirie allaient être réalisés. Le panneau indiquant les travaux, précisait que ceux-ci se dérouleraient à compter du 30 novembre 2017 jusqu'à fin des travaux alors que la verbalisation est intervenue le 31 octobre 2017.

En conséquence, la requérante a formé requête en exonération près du Tribunal de Police, par jugement en date du 11 février 2019, qui a mis à néant l'ordonnance pénale en date du 14 mai 2018. De ce fait, une demande de remboursement de frais de fourrière, à hauteur de 161 €, est ordonnée par le tribunal.

Le conseil municipal est invité à autoriser le remboursement de la somme de 161 € à Madame Sophie FOUCHER.

La dépense sera imputée sur le budget Police Municipale enveloppe Fourrière Automobile.

Le conseil municipal adopte.

19h57 Votants : **140**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

13 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS APPLICABLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Cherbourg-en-Cotentin abrite une vie associative dynamique qui se traduit par l'existence d'un grand nombre d'associations sportives, proposant à la population une offre diversifiée d'activités à pratiquer. En 2018, 93 associations sportives ont été subventionnées par la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour un montant total de 2 237 117 €. A travers le subventionnement de ces associations, la commune soutient plus d'une cinquantaine de sports différents.

Afin d'accompagner les associations du territoire dans la mise en place de leur projet et d'assurer la cohérence avec la politique sportive du territoire, les communes déléguées de Cherbourg-en-Cotentin conventionnent avec les associations sportives qui bénéficient d'une subvention et/ou de mises à disposition d'équipements ou de personnels. Néanmoins, les modalités et seuils de conventionnement diffèrent d'une commune déléguée à une autre, certaines fonctionnant en convention annuelle ou pluriannuelle, sur année civile ou sportive.

Afin d'assurer une équité des modalités du conventionnement avec les associations sportives et de coordonner les objectifs des politiques sportives à ceux des projets des associations sportives subventionnées, il est proposé d'utiliser un même modèle de convention d'objectifs et de moyens sur :

- la cohérence de l'action publique pour les associations
- le maintien de la compétence sportive des communes déléguées
- la transparence des aides
- une adaptation aux besoins réglementaires
- une simplification des démarches
- une mise en œuvre progressive

Les associations concernées sont :

Aero Club Jean Piquenot
Amicale Cherbourg Marathon
Amicale Cycliste des 3 jours de Cherbourg
Amicale Gym Volontaire La Brèche
Amont Quentin Football Club
Association Cherbourg Club Aïkido et d'Arts Martiaux
Association des Foulées de la Presse de la Manche
Association Sportive Cherbourg "Seagulls" Base Ball Club
Association Sportive Cherbourg Boxe
Association Sportive Cherbourg Tennis de Table
Association Sportive du Site universitaire de Cherbourg
Association Sportive Querqueville
Association Sportive Sambo Cherbourg
Bowling Club de Cherbourg
Centre Médico Sportif du Nord Cotentin
Cercle Nautique Cherbourgeois
Cherbourg Aquasanté
Cherbourg Gymnastique Volontaire
Cherbourg Natation Plongée
Cherbourg Pétanque
Cherbourg Triathlon
Club Alpin Français
Club de Danse de Cherbourg

Club EPMM Sport Pour Tous
Ecole de Bowling de Cherbourg
Etoile Sportive Cherbourg Octeville
France Shotokan Karaté Do Octeville
Gymnastique Volontaire Octeville
Judo Club Police Cherbourg
Kick Boxing Club Bulldog's Fighters
Office Municipal des Sports
Pôle de Plongée Normandie
Randonneurs Cyclotouristes Cherbourgeois
Union Sportive Cherbourgeoise Tennis de Table
Yacht Club de Cherbourg

Après rencontre, présentation et échanges avec les associations, il est proposé d'étendre en 2020 les modalités de conventionnement et de valorisation des locaux et interventions à toutes les associations quel que soit le montant des aides directes ou indirectes

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou les Maires délégués à signer toutes les conventions d'objectifs et de moyens aux associations sportives citées ci-dessus.

Hervé FEUILLY : *A Tourlaville, on n'en a déjà largement débattu, je vais reproduire ce que j'ai déjà dit sur le sujet. Après 3 années de vie de la nouvelle commune, cette convention continue d'alimenter l'ambiguïté de votre gestion des associations. Nous retrouvons des associations aussi différentes que :*

- l'aéro club
- l'association des foulées
- le centre médico sportif
- le yacht club
- des associations à but purement sportives
- etc.....et puis bien d'autres qui sont de statuts tellement différents

Comment pouvez-vous appliquer les termes d'une même convention à des associations aussi différentes ? Et j'anticiperai sur la prochaine délibération où vous trouvez le moyen de mélanger des clubs professionnels avec des associations de sport loisir voire des associations culturelles, comme le CLT à Tourlaville, qui a malheureusement fait les frais de la chronique. Evidemment, devant l'illisibilité de telles décisions, les polémiques fleurissent et donnent matière à la presse locale. Il y a vraiment urgence à analyse.

Benoît ARRIVE : *Là-aussi, faisons attention aux fausses polémiques. La réalité est la suivante Cherbourg-en-Cotentin c'est 6 500 000 de subventions annuelles au tissu associatif, c'est bien plus que la moyenne des villes de nos strates de population, c'est lié à l'histoire de ce territoire, de la Communauté Urbaine, de nos communes devenues communes déléguées et c'est lié au fait que cette richesse associative est une vraie richesse pour le territoire au service des habitants et que ces bénévoles à qui on rend souvent hommage, qui passent des journées entières à s'occuper bien souvent de nos habitants, de nos aînés, de nos enfants. Ils sont une richesse en terme de « vivre ensemble » et de lien social et en faisant Cherbourg-en-Cotentin, contrairement à beaucoup de villes, de régions, de départements qui baissent les subventions. Cherbourg-en-Cotentin a permis de maintenir les subventions au niveau où elles étaient auparavant, c'est un acte fort quand on regarde ce qu'il se passe au niveau national, dans certaines régions, et certains départements, et elle a permis assez rapidement de régler des questions majeures d'iniquité, je pense notamment à l'USLG qui avait une petite subvention que l'on a largement augmentée, je sais que vous suivez le club et que vous êtes un supporter de l'USLG, parce que nous avons voulu corriger la question femmes/hommes assez rapidement.*

Pour le reste, nous avons maintenu l'existant, les choix des communes devenues communes déléguées, et nous avons commencé à travailler en lien avec le tissu associatif sur le début d'un travail en commun sur plusieurs sujets, notamment aux conventions d'objectifs avec lesquelles nous travaillons en direction des associations et puis de plus en plus avec la volonté à la demande des associations d'avoir un document assez commun sur la demande elles-mêmes de subventions et d'interventions de la collectivité ce sont les sujets sur lesquels un certain nombre d'élus avec un certain nombre d'associations travaillent.

Effectivement nous sommes de plus en plus interrogés sur les calculs même des subventions, c'est un sujet qui viendra en son temps mais qui se fera avec, bien entendu, avec les associations avec la volonté de ne pas oublier les choix qui ont été faits dans le passé puisque chaque club a une histoire différente, une organisation différente, et le travail que l'on souhaite mener dans les prochains mois et prochaines années à Cherbourg-en-Cotentin c'est de bien travailler avec les associations pour les renforcer pour leur apporter une expertise demandée dans la gestion parce qu'aujourd'hui c'est extrêmement compliqué d'être trésorier ou président d'une association et puis c'est progressivement de travailler avec elles, en ayant le poids de l'histoire en tête, sur leur développement, cela fait partie des sujets futurs que l'on mènera avec les associations le moment venu, c'est à la fois le respect des réalités passées et le début d'un travail avec elles sur des documents communs sur un aspect légal et que cela correspond à ce que l'on souhaite faire.

Puisqu'on parle des associations, j'anticipe sur la délibération suivante redire avec force un certain nombre de choses, ce n'est pas parce que l'on a fait Cherbourg-en-Cotentin que l'on demande aux clubs de se marier les uns avec les autres, il faut le rappeler très clairement parce qu'il y a un certain nombre de rumeurs, on ne demande absolument pas aux clubs d'agir ou de se marier les uns avec les autres pour faire ici un grand club de foot ou un grand club d'échecs, cela relève du projet associatif de chaque association, la ville ne souhaite pas s'en mêler, par contre on a un certain nombre de clubs qui veulent travailler les uns avec les autres, et la ville les accompagne s'ils le souhaitent, mais cela relève de la vie associative et j'en profite pour rappeler un certain nombre de réalités et de positions de la municipalité.

Hervé FEUILLY : Je voudrais vous préciser que je suis supporter de tous les clubs de sport de l'agglomération et pas uniquement de l'USLG, etc.... Je suis heureux de vous entendre parler d'assistance aux clubs dans différents domaines, notamment dans le domaine de la gestion, on l'avait évoqué depuis déjà deux ans à Tourlaville, que vous le preniez en considération me conforte. J'anticipais sur la délibération d'après pour ne pas ré-intervenir. Tout à l'heure, Annick GODEFROY nous a parlé concernant le personnel de parité, et d'équilibre entre l'homme et la femme, j'ai du mal à comprendre cette disparité aussi criante de subventions entre clubs de même niveau, dans un rapport qui va de 1 à 3.

Benoît ARRIVE : Je ne sais pas à quoi vous faites référence, précisez.....

Hervé FEUILLY : Si on parle de clubs de sport professionnels, il n'y en a pas 50 000 à Cherbourg, il y en a 2, une subvention JSC à 300 000 et une subvention basket USLG à 130 000, je crois qu'il n'y a pas un équilibre, qu'on ne le corrige pas immédiatement j'en conviens, que l'on s'en rapproche un peu, cela me paraîtrait équitable et aller dans le sens de ce qu'a défendu Mme GODEFROY.

Benoît ARRIVE : Quelques éléments M. FEUILLY et encore une fois sans esprit polémique, d'abord sur la première partie de votre intervention, assister les clubs dans leur gestion pour certains qui peuvent avoir des difficultés, je vous rassure c'est quelque chose que l'on fait déjà depuis longtemps et qui était fait dans chaque commune, et que l'on continue à porter à Cherbourg-en-Cotentin, la réflexion qui est la nôtre aujourd'hui, c'est aller au-delà à la demande d'un certain nombre d'associations y compris sur la maîtrise, d'un certain nombre de règles, que ce soit des règles comptables ou des règles d'employeur, puisque vous savez que l'on a de belles associations avec pour certaines, un peu plus de 1 000 adhérents ou 1 000 licenciés, et pour certaines associations 2, 5, 10, 15, 20, 25 salariés et que les règles se complexifient et la collectivité a probablement là un rôle à jouer en terme de formations, d'accompagnement, même s'il y a d'autres structures qui peuvent le faire. Sur l'accompagnement au quotidien je vous ai répondu, quant à votre remarque sur l'USLG, je vous rappelle la réalité, on a passé nous la majorité, de 17 000 € à 132 000 € en 4 ans notamment sur cette question d'équité femmes/hommes et 25 000 € de plus l'année dernière et ce qui nous a motivé à aider, et l'USLG c'est le club qui a le plus bénéficié de Cherbourg-en-Cotentin notamment sur cette question d'équité femmes/hommes et assez rapidement avec Jean-Marie LINCHEAU nous avons pris des engagements et là-aussi, nous les avons tenus, puisque vous savez M. FEUILLY, même si on peut encore travailler, et on travaille régulièrement avec l'USLG, nous venons de terminer une phase de travaux à la Saillanderie, nous avons équipé de deux tribunes en quelques années, plus de 250 000 € investis sur le dernier mois et d'autres projets sont en cours, c'est un club que l'on accompagne régulièrement et de façon pertinente sur cette question femmes/hommes et puis vous savez M. FEUILLY, je connais peu de clubs en France qui sont passés en 3 ou 4 ans de 17 000 € à 132 000 € de subventions. Soyez assuré, que l'on prend à bras le corps cette question d'équité femmes/hommes.

Dominique HEBERT : Tout d'abord, je suis ravi enfin de découvrir un point commun, nous sommes aussi supporteurs de tous les clubs de Cherbourg-en-Cotentin mais ce que je voulais dire par rapport à votre première remarque sur le fait qu'il y ait différents types d'associations qui apparaissent sur la même délibération, on ne peut pas faire une délibération par association, c'est pour ça qu'elles sont regroupées et après on peut expliquer les éventuelles différences, ce qui vient d'être fait d'ailleurs. Ensuite, pour compléter la réponse du Maire, c'est par rapport à la charte de constitution de Cherbourg-en-Cotentin, les missions sur les sports sont bien restées au niveau des communes déléguées, dans ce cadre-là, on est toujours dans le respect de l'histoire et de maintenir les conventions telles que le faisaient les communes historiques.

On travaille par étape, l'étape de cette année c'est d'avoir une convention unique sur l'ensemble du territoire avant de passer en 2020 avec des conventions avec l'ensemble des associations, de façon à amener le maximum de transparence pour toutes les associations et en faisant apparaître les aides indirectes avec les mises à disposition de locaux ou de personnel. Après votre interrogation face à la diversité des associations et qu'elles puissent être regroupées sous une convention commune, c'est écrit dans la délibération, on voit bien que sur l'ensemble des communes historiques dans leurs conventions d'origine, il y avait des points communs, ce sont ces points communs que l'on met dans un chapeau de Cherbourg-en-Cotentin et il y a des valeurs et des objectifs pour les associations qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs, on peut avoir des valeurs et des objectifs qui soient de même ordre. Ensuite, chaque commune déléguée peut continuer à mettre dans l'article 2, des objectifs et des souhaits spécifiques au territoire, et il y a aussi la possibilité pour l'association d'y intégrer ses propres objectifs ou son projet associatif. Donc, on couvre l'ensemble du champ qui permet de répondre à travers un seul document en terme de clarification, de simplification aussi sur tous les champs que couvre le tissu associatif.

Le conseil municipal adopte.

20h14 Votants : **139**

Pour : **119** Contre : **0** Abstentions : **20** NPPV : **0**

14 – AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS APPLICABLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Dominique HÉBERT

La loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et l'article 1er du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion d'objectifs annuels définissant l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000€ par an.

Le Conseil Municipal du 13 décembre 2018 a validé l'utilisation du nouveau modèle de convention d'objectif et de moyens destiné aux associations sportives. Les conventions de 32 associations sportives de Cherbourg en Cotentin avaient été approuvées et signées dès décembre 2018, afin de permettre le versement d'une première partie de leur subvention.

L'objectif de cette délibération est de présenter les avenants financiers applicables.

Association	1ère subvention	Subvention totale	Solde
Amicale Cycliste Cherbourg en Cotentin	10 200 €	11 607 €	1 407 €
Aquatic Club Cherbourg en Cotentin	27 200 €	37 894 €	10 694 €
Association Sportive Arsenal Marine	19 800 €	28 110 €	8 310 €
Association Sportive Cherbourg Athlétisme	19 000 €	31 311 €	11 411 €
Association Sportive Cherbourg Basket Ball	90 900 €	124 886 €	33 986 €
Association Sportive Cherbourg Blanc Ruisseau Tennis	28 300 €	43 903 €	15 603 €
Association Sportive Cherbourg Football	84 100 €	126 302 €	42 202 €
Association Sportive Cherbourg Judo	6 500 €	9 813 €	3 313 €
Association Sportive Cherbourg Natation	16 800 €	25 153 €	8 353 €
Association Sportive Hainneville	46 610 €	93 220 €	46 610 €
Association Sportive Tourlaville	100 000 €	168 596,25 €	68 596,25 €
Cherbourg Club Aviron de Mer	12 800 €	16 409 €	3 609 €
Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin	6 500 €	14 574 €	8 074 €
Club Gymnique Cherbourgeois	23 900 €	35 391 €	11 491 €
Club Loisirs Tourlaville	200 000 €	412 246,25 €	212 246,25 €
Echecs Plus Cherbourg	6 500 €	10 400 €	3 900 €
Ecole de Voile de Cherbourg	55 500 €	110 989 €	55 489 €
Ecole Voile et Vent	40 000 €	68 500 €	28 500 €
Football Club d'Equedreville-Hainneville	48 110 €	96 220 €	48 110 €
Gazelec Football Club	1 050 €	2 500 €	1 450 €
Jeunesse Sportive Cherbourg Manche Hand Ball	215 300 €	307 785 €	92 485 €

Nord Cotentin Hockey Plus	20 000 €	29 649 €	9 649 €
Nord Cotentin Mountain Bike	2 800 €	3 750 €	950 €
Octeville Hague Sports	29 000 €	43 976 €	14 976 €
Patronage Laïque d'Octeville	29 500 €	43 080 €	13 580 €
Patronage Laïque Tourlaville	5 000 €	27 862,50 €	22 862,50 €
Rugby Club Cherbourg Hague	21 100 €	31 251 €	10 151 €
Tennis Club Equeurdreville-Hainneville	24 705 €	49 410 €	24 705 €
Union Sportive du Travail Basket	24 555 €	49 110 €	24 555 €
Union Sportive La Glacerie Basket	74 900 €	132 000 €	57 100 €
Union Sportive La Glacerie omnisport	61 600 €	94 950 €	33 350 €

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations précitées.

Le conseil municipal adopte.

20h15 Votants : **139**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

15 – AJUSTEMENT DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Dominique HEBERT : Les nouvelles grilles tarifaires ont été votées par le conseil municipal du 11 avril 2018 avec effet à la rentrée de septembre 2018. Il avait été convenu à l'époque que l'ensemble de ces nouvelles dispositions seraient évaluées et que nous apporterions les modifications nécessaires issues de l'évaluation.

En amont de cette délibération, je vous faire une présentation de cette évaluation. Je vous rappelle le contexte de l'époque avec les objectifs présentés qui étaient les suivants : nous souhaitions mettre en place des tarifs :

- solidaires, car adaptés aux capacités contributives des usagers
- largement inférieurs aux coûts de revient, y compris pour le tarif maximum, je vous rappelle que le tarif maximum c'est 5,80 €, représente 50 % du coût réel du service proposé sur la restauration scolaire, aussi des tarifs gratuits pour les familles les plus en difficultés financièrement
- lisibles, simplifiés et aussi avec le maintien du niveau de la recette globale, la ville n'avait pas l'intention de s'enrichir sur le dos des habitants

L'enjeu était donc celui d'une nouvelle répartition plus équilibrée, plus solidaire, mais avec la difficulté de la prise en compte des tarifs historiques, très disparates d'une commune à l'autre. A l'époque, un certain nombre de questionnements avaient été portés à notre connaissance, notamment sur l'évolution des tarifs les plus élevés et il y avait une crainte d'une fuite massive des élèves vers le privé.

A l'issue des premières facturations de l'année scolaire en cours, cela permet de tirer les premiers enseignements de la mise en place des nouvelles grilles tarifaires. Sur les 2 477 familles recensées, la moitié environ 48 % ont vu leurs tarifs diminuer, l'autre 52 % ont vu soit une stagnation, soit une augmentation. Ces chiffres sont conformes aux estimations qui avaient été annoncées avant la rentrée scolaire puisque l'on parlait de 50-50 entre la hausse et la baisse et la répartition globale des tarifs est équilibrée en fonction des revenus des familles puisque les tarifs inférieurs à la moitié du tarif maximal c'est-à-dire 2,90 € ce sont 52 % des familles qui sont dans cette tranche qui va de 0 à 2,90 € et pour information il y a 9 % des familles bénéficiaires du RSA qui ont accès à la gratuité.

Le tarif compris entre la moitié du tarif maximal et le tarif maximal, entre 2,90 € et 5,80 € correspond à 20 % des familles et par contre nous avons 25 % des familles qui payent le tarif maximal de 5,80 €, ensuite nous avons 3 % des familles qui ont le tarif hors commune de 5,90 €. Nous avons un résultat qui est conforme aux principes de solidarité à l'équilibre global qui étaient visés à l'époque.

Il y a eu des questions par rapport au bilan des familles bénéficiaires du RSA, je peux vous donner quelques chiffres concernant la restauration : la gratuité en nombre de repas/mois cela fait 5 260 repas, ce qui permet à ces enfants d'avoir des repas équilibrés et ce nombre d'enfants est de 426/jour. Concernant le périscolaire, nous sommes en nombre d'heures/mois : 2 133 heures pour 217 enfants ce qui permet d'atteindre l'objectif pour des parents au RSA de s'inscrire dans un parcours d'insertion ou de recherche d'emploi puisque l'école terminant à 16 heures ce n'est pas conforme aux horaires des différents rendez-vous que l'on peut avoir dans le cadre du parcours d'insertion.

Ensuite l'objectif du maintien des niveaux de recettes globales qui était celui de l'équilibre sur l'ensemble du territoire. Nous constatons que d'un côté le tarif moyen d'un repas sur la commune a diminué sur la restauration et le tarif moyen a augmenté sur le périscolaire. Le solde pour la commune à consommation équivalente est légèrement déficitaire, on peut affirmer que des économies ont été réalisées par les familles puisque sur un solde global d'environ 1,6 million d'euros nous avons une recette plus faible de 60 000 €. Nous sommes dans la marge d'erreur des estimations de l'année dernière et nous n'allons pas chercher à revenir à 0 perte, on va plutôt dans le contexte actuel que vous connaissez, laisser ces 60 000 € qui bénéficient en terme de pouvoir d'achat aux familles de Cherbourg-en-Cotentin mais on reste dans le respect de l'équilibre global des recettes pour la ville.

Par rapport aux craintes concernant le tarif plus élevé et aussi la fuite vers le privé. Effectivement, un certain nombre de familles ont pu émettre des commentaires au moment des inscriptions, des commentaires tantôt positifs, tantôt négatifs et cela évidemment en fonction des situations personnelles. Il faut quand même savoir que sur les 1 500 élèves et les 2 500 qui fréquentent les services, nous avons reçu 19 réclamations, soit par courrier soit par mail dont 50 % viennent d'une même école, où on a bien senti qu'il y avait un effet d'entraînement, nous y avons répondu de manière individuelle à chaque citoyen qui nous avait écrit.

Ensuite par rapport à la crainte de la fuite vers le privé nous constatons que la fuite des élèves n'a pas eu lieu. A la rentrée de septembre 2018, les transferts du public vers le privé mais également du privé vers le public sont des flux équivalents à ceux constatés les années précédentes. Nous sommes donc dans une situation identique, et qui n'a pas engendré de réactions des familles, à l'issue des nouvelles tarifications.

Voilà le retour sur cette évaluation, mais nous avons pris l'engagement de corriger un certain nombre de choses, comme nous atteignons les objectifs les plus importants que nous nous étions fixés, nous ne proposons pas de modifier les tarifs, nous allons maintenir les dispositions qui ont été votées il y a un an. Techniquement, il y a un an nous avons mis en place le calcul du quotient familial qui détermine le prix, le tarif social à partir de l'année des revenus N -2, donc la proposition qui vous est faite dans la délibération pour coller au plus près de la réalité c'est de revenir à l'année N -1 et ensuite l'accès à la gratuité était uniquement réservé aux familles bénéficiaires du RSA et on s'est rendu compte ces premiers mois, qu'il y a quelques familles qui sont aussi bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité qui n'étaient pas prises en compte dans la délibération et que des formalités étaient à faire par le CCAS donc on ne rentrait pas dans l'objectif de simplification et il y a aussi quelques familles allocataires demandeurs d'asile. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est qu'au même titre que les familles bénéficiaires du RSA, c'est d'intégrer à la gratuité les familles bénéficiaires de l'ASS et de l'ADA. Sachant que nous demandons à chacune de ces familles concernées par la gratuité de fournir l'ensemble des éléments avant le 30 septembre, puis une seconde fois puisque nous voulons contrôler en cours d'année scolaire, fin février puisqu'il y a des situations, avec le développement et le dynamisme économique, qui évoluent en cours d'année, car si des familles ont une évolution de leur situation et acquièrent de nouveaux revenus, il est normal qu'elles payent les tarifs en fonction de leurs revenus. Ensuite nous précisons qu'en l'absence de présentation de l'avis fiscal, les attestations RSA, ADA et ASS, c'est le tarif maximum qui est appliqué puisque nous devons bien produire les justificatifs pour permettre cette gratuité.

Benoît ARRIVE : Merci M. HEBERT pour ce point extrêmement complet et précis sur la réalité du sujet.

Ralph LEJAMTEL : Sur l'économie générale du propos, c'est complet, il y a des éléments précis, donc la continuité par rapport au débat de l'année dernière est assurée. Nous avons trois types de critiques sur le dispositif de l'an dernier d'abord l'évolution des tarifs sur le plan de la progressivité au niveau de la demi-pension, nous l'avons pas mis en question, nous avons mis en question le fait que ce ne soit pas fait parallèlement, vous parliez de repas équilibrés et c'est vrai qu'il n'y a pas d'évolution sur le plan de la restauration, de la qualité qui continue à poser questions et on est loin des objectifs en terme de cuisine locale, de cuisine bio, il y a un déséquilibre de ce côté-là. D'un simple point de vue de la progressivité des tarifs sur la demi-pension, on ne remet pas en question cette progressivité, et les éléments de solidarité que vous avez rappelés. Là où le débat était le plus vif c'est sur le périscolaire un certain nombre de communes était sur une facturation à l'heure et d'autres communes étaient sur une facturation au forfait. Un certain nombre de débats avait tourné sur des familles qui pouvaient faire un usage trop excessif du périscolaire, à mon avis ces débats n'étaient pas les bons. Le périscolaire, il y a des familles qui en font le choix parce qu'elles sont salariées tous les deux et donc il y a une nécessité d'avoir l'accès au périscolaire.

Il y a des familles qui trouvent que c'est un service où la socialisation pour leurs enfants est excellente, les leçons peuvent être faites dans ce périscolaire, donc d'une certaine manière, le recours au périscolaire par les familles est à mettre au crédit de la qualité de ce service et l'élément qui n'est pas donné dans votre propos c'est le nombre de familles qui ont vu une augmentation importante du coût du périscolaire et ce indépendamment de leurs capacités contributives. Il y a des familles qui ont eu une augmentation de 100 %, 200 %, voire davantage. On a posé à Cherbourg-Octeville à deux reprises la question. Pour l'instant il n'y a pas de statistique sur le nombre de familles concernées par cette évolution importante du tarif du périscolaire et à mon avis ce qu'il manque dans les évolutions, c'est cette notion de plafond. Je veux bien reconnaître que sur le risque de fuite vers le privé, cela n'est pas avéré, vous aviez raison, ceci dit je pense que l'on ne peut pas se fonder sur les réclamations que font les familles, car il y a des familles qui considèrent que finalement elles peuvent payer un périscolaire qui coûtait 30 € et cela passe à 60 ou à 90 elles vont quand même payer, elles peuvent le faire, leurs capacités contributives leur permettent, mais cela laisse quand même un peu d'amertume et de la pression chez certaines familles d'être sollicitées de manière excessive. Le débat sur le paiement au forfait ou le paiement au tarif à l'heure, pour moi, il reste ouvert parce qu'il y a eu une dégradation en terme de service sur Cherbourg-Octeville. Et cette dégradation à l'origine, il y a un petit péché à l'origine de ce projet, on veut une extension de la gratuité et c'est très bien, à toutes les communes de la commune nouvelle, mais on veut le faire à fond constant. Vous perdez 60 000 € au niveau de la collectivité sur ce qui était prévu, mais il n'empêche que la ville n'a pas été contributrice de principes qu'on partage, qu'elle énonce, donc on fait reposer sur une certaine catégorie de personnes le paiement de ces principes en pré-supposant qu'elles ont la capacité de le faire, peut-être, mais moi je continue à penser que la ville aurait dû être contributrice des principes qu'elle énonçait.

Dominique HEBERT : *On a eu ce débat il y a un an y compris sur la contribution de la ville, même les familles qui payent le tarif le plus élevé payent au maximum 50 % du coût du service, donc la ville est contributrice pour les familles, y compris les plus aisées. En plus le fait d'être dans cette question-là, c'est aussi d'avoir des principes de solidarité entre les habitants de Cherbourg-en-Cotentin, cela fait partie des objectifs que l'on souhaitait atteindre. Je remercie de votre reconnaissance de la qualité d'accueil, et des activités qui sont proposées au sein du périscolaire, en face d'une qualité, il faut reconnaître qu'il y a un coût. Une famille, si elle devait faire garder son enfant, parce qu'il y a des gens où le couple travaille, il y a une nécessité de faire garder l'enfant, et le faire garder dans le secteur privé, cela coûterait encore beaucoup plus cher, donc on a quand même des tarifs effectivement pour certains territoires, je pense notamment à Cherbourg-Octeville et à Querqueville puisqu'il y avait des forfaits et quel que soit le niveau de consommation du temps périscolaire, les familles payaient le même prix, là on a amené une tarification de solidarité ce qui a permis à certaines familles d'avoir accès à la gratuité sur le périscolaire, ce qui n'existait pas, d'autres à payer moins cher, je le disais tout à l'heure dans les parcours d'insertion RSA, c'est l'ensemble des choses qui permet d'atteindre l'ensemble des objectifs, effectivement il y a un certain nombre de familles qui ont eu une augmentation de leur tarif, sur la partie du périscolaire, c'est un peu plus difficile de pouvoir vous faire une évaluation précise de ces éléments, puisque sur certaines communes déléguées, il n'y avait pas de temps de pointage auparavant sur le temps de présence des enfants, et à partir de là, quand j'évoquais les 60 000 € dans la marge d'erreur, parce que ce sont des estimations que nous avons du faire l'année dernière, car nous n'avions pas tous les temps de présence des enfants du périscolaire et en plus pour certains au forfait et présent de manière très régulière, d'autres de manière épisodique, et cela est compliqué à évaluer et ce qui est compliqué aujourd'hui à évaluer par rapport à l'augmentation de la charge sur le périscolaire pour certaines familles, c'est pour cela que je n'ai pas pu vous donner d'éléments très précis sur l'augmentation du périscolaire pour les familles. Par contre, ce que l'on est capable de mesurer ce sont les recettes globales puisque l'on a les facturations des familles, et là on est capable de manière analytique à les mesurer, tant sur la restauration que sur le périscolaire, et au global pour les familles, on respecte l'équilibre souhaité des recettes pour la ville avec - 60 000 € qui bénéficient aux familles du territoire. Après il y a des situations individuelles, je reconnais que tout le monde n'a pas forcément écrit à la ville, même si ce n'est pas un critère d'évaluation fondateur, cela n'en reste pas moins qu'il faut le souligner, 19 courriers. S'il y avait une fronde totale face aux nouveaux tarifs, on aurait plus de 19 courriers ou des gens seraient venus face au guichet rencontrer nos agents qui auraient pu se faire agresser pas physiquement mais verbalement, et nos agents qui avaient des craintes au moment de la mise en œuvre de la première facture, et en fait, les choses se sont passées de manière très sereine, on n'a pas senti le problème tel que vous le relevez, en tout cas de pas de manière aussi forte.*

Benoît ARRIVE : *Merci pour ces éléments, je voudrais à mon tour répondre à une partie de la question de M. LEJAMTEL, je reviens sur le périscolaire et la restauration. Ce qu'il faut retenir c'est que l'on a une augmentation de la fréquentation du périscolaire et de la restauration globale avec cette réforme, ce qui est à mon sens une bonne chose. Sur l'aspect cantine M. LEJAMTEL vous avez raison de le souligner, on n'avance pas aussi vite qu'on le souhaiterait sur cette question de production de repas, pour des questions techniques on continue à avancer aujourd'hui pour essayer d'avoir le maximum de production, je sais que vous suivez nos travaux en équipement public, ou en régie, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, on travaille pour essayer d'avoir une grande cuisine, en tout cas un équipement de cuisine centrale qui nous permet de répondre à une partie de nos besoins. Sur l'approvisionnement, les circuits courts, le travail avec les producteurs locaux, on profite aussi du lancement par l'agglomération d'une démarche de projet agricole*

territorial le P.A.T., l'agglomération s'engage dans cette démarche, parce que l'organisation des filières capables de fournir et de répondre à nos besoins en terme de restauration doit se faire à l'échelle du Cotentin, et je suis très heureux que la CAC s'engage dans cette question de P.A.T. parce qu'il faut co-construire l'approvisionnement avec les professionnels, nos amis producteurs et agriculteurs, cela fait partie du processus qui est le nôtre.

Le 11 avril 2018, le conseil municipal votait des tarifs relatifs à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire communs à toutes les communes déléguées de Cherbourg-en-Cotentin. Cette délibération avait pour ambition de tenir compte des facultés contributives des familles, d'établir une équité de traitement entre tous les usagers de la commune, de proposer des tarifs solidaires entre les usagers, mais aussi avec les habitants de la commune nouvelle. Cette délibération avait été complétée par une décision qui précisait que dès lors que le service périscolaire était ouvert moins d'une heure le mercredi midi et en fin de journée, l'unité de facturation serait la demi-heure.

Il avait été convenu que des ajustements pourraient être envisagés afin d'améliorer ce dispositif. Ainsi, il est proposé les adaptations suivantes :

- la prise en compte de l'avis fiscal N-1 pour calculer les tarifs de l'année scolaire N/N+1
- la gratuité aux familles bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) et de l'Allocation aux Demandeurs d'Asile (ADA)
- en l'absence de présentation de l'avis fiscal, des attestations RSA, ASS ou ADA, c'est le tarif maximum et pas de rétroactivité en cas de fourniture tardive de ces éléments

Le conseil municipal est invité à adopter ces ajustements.

Le conseil municipal adopte.

20h36 Votants : **139**

Pour : **113** Contre : **2** Abstentions : **24** NPPV : **0**

16 – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE (CAF) ET LA SA. HLM LES CITES CHERBOURGEOISES POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA CRECHE CHARCOT SPANEL

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La crèche Charcot Spanel est un établissement d'accueil du jeune enfant, installé dans les locaux du parc immobilier de la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises.

Une convention tripartite de mise à disposition des locaux de la crèche entre la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises, la commune de Cherbourg-Octeville et la CAF de la Manche avait été signée pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018. Cette convention est arrivée à échéance fin 2018. Il convient de la renouveler selon les mêmes modalités, afin de permettre la poursuite de l'activité de la crèche Charcot Spanel.

Le conseil municipal est invité à signer une nouvelle convention tripartite avec la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises et la CAF de la manche pour la mise à disposition des locaux de la crèche Charcot Spanel.

Le conseil municipal adopte.

20h37 Votants : **139**

Pour : **110** Contre : **0** Abstentions : **29** NPPV : **0**

17 – SUBVENTION DANS LE CADRE DU SPORT VACANCES – HIVER 2019

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La commune déléguée de Cherbourg-Octeville met en place des actions en direction des enfants et des jeunes afin de favoriser la découverte des activités sportives.

L'action « sport vacances » est proposée gratuitement aux enfants de 6 à 18 ans durant les vacances scolaires, à l'exception de Noël.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations ci-dessous pour le sport vacances hiver 2019 :

- Club gymnique cherbourgeois :	80 €
- Etrier cherbourgeois :	1 392 €
- Jeunesse sportive Cherbourg Manche Handball :	20 €
- Angoleiros Do Mar :	40 €
- We Run Cuc :	120 €
- Association Sportive Cherbourg Athlétisme :	80 €
- Association Sportive Cherbourg Basket :	80 €
- Association Sportive Arsenal Marine :	80 €

Le conseil municipal adopte.

20h37 Votants : **139**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

18 – DENOMINATION DE VOIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Dans le cadre de l'urbanisation de la deuxième phase de la ZAC Grimesnil-Monturbert, il convient de procéder à la dénomination des voies desservant les diverses opérations immobilières. Aussi, les conseils de quartier Octeville Bourg et Vallons ont été sollicités pour sélectionner ces noms parmi une liste exclusivement composée de noms de femmes afin de rappeler l'engagement de la ville dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Suite à cette consultation, il est proposé de retenir les noms suivants :

- rue Marie-Louise GIRAUD
- rue Françoise SAGAN
- rue Millvina
- rue Barbara
- impasse Charlotte DELBO
- impasse Germaine TILLION

Par ailleurs, il convient de dénommer la future voie d'accès au pôle petite enfance dont l'adresse principale sera 20, avenue Carnot. Après avis des conseils de quartier Val de Saire et Sud-Est, il est proposé de retenir le nom de rue Florence ARTHAUD.

En outre, il s'avère que la voirie située entre le quai de Caligny et le quai de l'entrepôt n'a jamais été dénommée alors qu'il est nécessaire d'attribuer un numéro de voirie à chaque bâtiment se trouvant le pont supportant cette voie. Il est donc proposé de la nommer rue du pont tournant.

Enfin les riverains de la résidence du clos Robin accédant par la chasse à Bolle ont informé la ville de leur décision de dénommer la voie privée desservant leurs habitations « chemin le clos Robin ».

Le conseil municipal est invité à donner son accord sur les propositions ci-dessus et à prendre acte de la dénomination retenue par les propriétaires de la voie d'accès à la résidence du clos Robin.

Sébastien FAGNEN : *Précision importante, vous l'avez toutes et tous deviné à la lecture de la délibération, il s'agit pour l'essentiel à 95 % de noms de personnalités féminines, puisque pour la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, seules 13 % des voies possèdent le nom de femmes et donc nous souhaitons à la faveur de nouvelles dénominations rééquilibrer tout ça en octroyant le nom de personnalités qui ont marqué soit la vie de notre commune, soit la vie de notre pays.*

Alain BRUNET : *Juste une question. Autant on peut comprendre l'attribution de noms car ils sont parlants, mais il y a une rue Milvina qui est en rapport avec Mme Elisabeth Gladys Dean, dernière survivante du naufrage du Titanic, je ne vois pas la relation entre Milvina et Elisabeth Gladys Dean.*

Sébastien FAGNEN : *C'est peut être un nom d'artiste qu'elle a dû adopter au cours de sa vie qui a certainement dû être tumultueuse puisqu'elle a été ponctuée d'un évènement particulier qui est celui de survivre du naufrage du Titanic, mais on vous apportera M. BRUNET des compléments et j'ai omis de vous préciser tout à l'heure dans la délibération que ces choix ont été réalisés avec le conseil de quartier concerné par la zone où les rues doivent être baptisées.*

Ralph LEJAMTEL : Par rapport à cette délibération j'avais fait une demande à M. FAGNEN parce que juste après être aller revoir une dernière fois les rues du Docteur Carré avant qu'elles ne soient détruites, en redescendant par Postaire et après je suis remonté vers Millet et j'ai vu la rue Roger Anne qui était un résistant communiste qui a été fusillé à 18 ans qui a fait une lettre très émouvante à sa mère avant d'être fusillé, mais c'est simplement marqué rue Roger Anne, mais n'est pas précisé sa date de naissance et le fait qu'il était résistant. Je profite de cette délibération sur les dénominations pour noter cette mention.

Sébastien FAGNEN : Nous l'écrivons M. LEJAMTEL, comme nous avons eu l'occasion d'en échanger puisque c'est le cas pour la rue Marcel Paul qui dessert la rue Saint Sauveur depuis le boulevard Mendès France où il est fait mention de l'engagement résistant mais également pour la rue Paul Talluau située à proximité de la mairie déléguée de Cherbourg-Octeville, nous le ferons pour la rue Roger Anne bien évidemment.

Benoît ARRIVE : Si les services ont pris note je pense, on va s'engager là-dessus, mais merci de votre remarque M. LEJAMTEL

Marie-Françoise LEBONNOIS : En ce qui concerne Elisabeth Gladys Dean, j'ai la réponse c'est un surnom qu'elle avait.

Benoît ARRIVE : Merci, les facilités d'Internet en temps réel.

Le conseil municipal adopte.

20h41 Votants : **134**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

19 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AQUA LOISIRS PAYS FLORENTAIS » - TRAVERSEE DE LA MANCHE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Lauriane BONAMMANT, nageuse cherbourgeoise d'adoption est bien connue dans le milieu de la natation locale à la fois au titre de ses qualités sportives, mais aussi dans le cadre du défi qu'elle s'était lancé en 2018 : la traversée de la Manche à la nage, en ralliant Douvres à Wissant dans le Pas de Calais en 11 heures et 12 minutes.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin avait souhaité accompagner cet exploit en participant aux frais de Laurianne BONAMMANT à hauteur de 500 €.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association « Aqua Loisirs Pays Florentais » une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le conseil municipal adopte.

20h43 Votants : **134**

Pour : **123** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

20 – DENOMINATION DE RUE PIQUENOT - MODIFICATION

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération du 25 septembre 1946, le conseil municipal de Tourlaville avait décidé de remplacer la dénomination de certaines rues par le patronyme de résistants décédés pendant la guerre.

Une erreur matérielle sur l'orthographe du nom de l'aviateur ayant été commise, il convient de modifier ladite délibération en ce sens que le nom de famille s'orthographe PIQUENOT et non PICQUENOT.

Le conseil municipal est invité à approuver cette nouvelle dénomination et autoriser l'acquisition de nouvelles plaques.

Le conseil municipal adopte.

20h44 Votants : **134**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

21 – CONVENTION CHERBOURG-EN-COTENTIN / PROJET D'JEUNES

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Pour la seconde année consécutive le festival Urban Show aura lieu du 5 au 28 avril 2019. Cet évènement regroupe les escales urbaines, le Hip Hop Show et I ;co fest.

L'animation I.co fest s'insère dans la continuité de ce qui existait déjà sur la commune déléguée de La Glacerie et l'ensemble du festival Urban Show. La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'organisation de cette manifestation et d'établir les termes du partenariat entre l'association Projetd'jeunes, l'organisateur et la commune déléguée de La Glacerie.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Projetd'jeunes.

Le conseil municipal adopte.

20h45 Votants : **133**

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

22 – RENOVATION ET RESTRUCTURATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MOSAÏQUE – COMMUNE DELEGUEE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Jean-Michel MAGHE

Le centre social et culturel la Mosaïque, situé sur la commune déléguée de la Glacerie, a été construit au début des années 1970. Ce dernier occupe des locaux devenus inadaptés aux besoins fonctionnels et pédagogiques. En 2014, la décision avait été prise de la réhabiliter en y intégrant sa mise en accessibilité.

Un copil fut alors créé en 2015 pour mener à bien une étude sur les besoins d'évolution des services rendus à la population. Afin de permettre la réalisation du projet, une logique de construction collective a été appliquée. L'ensemble de ces éléments a permis de se réinterroger sur les axes et les actions du précédent projet, et de se positionner résolument sur une ambition partagée en dégageant des objectifs collectifs permettant l'ébauche d'actions nouvelles à atteindre.

Une mission de programmation et de réhabilitation de la structure a été confiée au cabinet OREKA Ingénierie pour établir les diagnostics et un programme a été présenté au mois de septembre 2018. Les différents scénarios ont été présentés en COPIL et la direction de territoire qui a décidé de retenir le scénario n° 1 pour un montant de 2 620 560 € TTC, dont les travaux sont prévus à partir de 2020 en plusieurs phases ::

- travaux de toiture
- travaux d'accessibilité

Le conseil municipal est invité à

- valider le programme de rénovation du centre social la Mosaïque du scénario 1,
- valider le programme énergétique et environnemental proposé
- valider le budget prévisionnel selon l'étude AMO et le calendrier de l'opération,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des financeurs potentiels,
- autoriser la poursuite des travaux dans le cadre du comité de pilotage mis en place.

Jean-Marie LINCHENEAU : *C'est de dire que pour les glacériens de la commune déléguée, c'est le centre qui recueille la totalité des activités sociales de notre commune déléguée et donc de Cherbourg-en-Cotentin aujourd'hui puisque nous bénéficions d'autres prestations.*

Je dois dire que ce bâtiment, la question m'a été plusieurs fois posée, est solide, il y a de la restauration de toiture à faire mais la structure en elle-même est saine et bonne, mérite cette rénovation et que évidemment nous nous réjouissons d'une telle restauration que nous n'aurions pas fait dans le mandat si jamais nous n'avions pas créé Cherbourg-en-Cotentin.

Jacques HUBERT : *J'aurais voulu une précision sur la toiture, je voudrais savoir si c'est un remaniement complet de la toiture ?*

Jean-Michel MAGHE : A priori c'est une refonte complète de la toiture, on découvre totalement, est-ce qu'il y aura changement du type de couverture ? Ce n'est pas arrêté pour le moment, en tout état de cause, il y a découverte, isolation, sous-toiture, relitage, quelque chose d'assez classique.

Jacques HUBERT : On fait avec du crochet inox de bonne qualité vu qu'on est en bord de mer

Jean-Michel MAGHE : C'est la règle aujourd'hui cuivre ou inox, si c'est cloué c'est cuivre si c'est crochet c'est inox c'est évident.

Benoît ARRIVE : De l'inox 314 bien entendu, L et on y tient.

Alain BRUNET : Juste une remarque, vous demandez, le conseil municipal est sollicité pour valider le programme énergétique et environnemental proposé notamment en vous appuyant sur la RT 2012 pour avoir un objectif minimum BBC (bâtiment basse consommation).

La RT 2012 quand on la lit, je dirais qu'elle est mal conçue, en effet, elle favorise comme énergie le gaz qui est une énergie non décarbonée au détriment de l'électricité qui est une énergie décarbonée, donc pour un pays et une région qui veut lutter contre le réchauffement climatique, cela me semble paradoxal. Je pense qu'il serait plutôt nécessaire de fixer un objectif maximum comme prioritaire, car l'émission de gaz carbonique CO²/m² et par an, pour répondre aux besoins climatiques.

Jean-Michel MAGHE : Vous m'excuserez, je n'ai pas les éléments techniques pour la réponse hormis que BBC on est inférieur à 50 kw heure/m² et par an, je pense que c'est l'objectif fixé. Donc l'objectif de diminution de la consommation de l'énergie qu'elle soit carbonée ou décarbonée de toute façon conduit à une diminution de l'émission de carbone, puisque on est, vu le bâtiment à 400 ou 500, c'est pratiquement un facteur 10 qu'on va atteindre de diminution de l'émission de carbone.

Alain BRUNET : D'ici quelque temps, il y aura la RT 2020 qui va sortir et là on espère bien qu'effectivement cela sera plutôt l'objectif de gaz carbonique qui sera pris en compte.

Le conseil municipal adopte.

20h55 Votants : **134**

Pour : **116** Contre : **0** Abstentions : **18** NPPV : **0**

23 – PERSONNEL MUNICIPAL – FRAIS DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT – CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Rapporteur : Annick GODEFROY

Le nombre de formations CNFPT qui se déroulent à Rouen sont en augmentation. Des frais exposés par les agents pour se rendre à ces formations n'étaient pas prévu dans la délibération (péages et stationnement), il est donc proposé d'en modifier l'article 2 de la façon suivante :

ARTICLE 2 – Déplacement et hébergement dans le cadre des actions de formations

Les agents, amenés à se déplacer pour suivre une action de formation conformément à la loi du 12 juillet 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, sont indemnisés conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2006-781 modifié, sur les mêmes bases que les missions.

Les agents autorisés à utiliser leur véhicule terrestre à moteur pour se rendre en formation, sont remboursés exclusivement sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux et le plus adapté à la nature du déplacement, sauf en cas de covoiturage ou d'absence de transport collectif efficient où le remboursement peut se faire sur la base d'indemnités kilométriques.

La collectivité peut prendre en charge les coûts d'utilisation des parcs de stationnement et des péages d'autoroute (article 10 – décret 2006-781) y compris pour les formations CNFPT lorsque le transport collectif n'est pas adapté pour se rendre en formation.

Exceptionnellement, les frais de taxis peuvent être remboursés si dûment justifiés (notamment éloignement du lieu d'hébergement du lieu de formation ou éloignement de la gare d'arrivée du lieu de formation ou d'hébergement et absence de transport collectif).

Le conseil municipal est invité à approuver cette modification.

Le conseil municipal adopte.

20h57134 Votants :

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

24 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Annick GODEFROY

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Les modifications portent sur :

- la création de 3 postes au Pôle qualité et cadre de vie,
- la création d'1 poste au Pôle projet urbain la culture environnement,
- la création d'1 poste au Pôle de territoire d'Equedreville-Hainneville,

Le conseil municipal est invité à adopter ces modifications applicables au 1^{er} mai 2019.

Le conseil municipal adopte.

20h58 Votants : **134**

Pour : **106** Contre : **0** Abstentions : **28** NPPV : **0**

25 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Annick GODEFROY

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, etc...) un certain nombre de procédure de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à recruter 11 agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
- conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

Le conseil municipal adopte.

20h59 Votants : **134**

Pour : **107** Contre : **0** Abstentions : **27** NPPV : **0**

26 – MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN / CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Annick GODEFROY

Dans le cadre de l'organisation de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin et de la Communauté d'Agglomération « Le Cotentin » (CAC), la constitution et l'évolution des organigrammes ont nécessité la mise à disposition de fonctionnaires entre les deux collectivités.

Aussi, l'assemblée est informée que l'emploi du référent comptable de la direction citoyenneté, proximité – territoire de Tourlaville est actuellement mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération « Le Cotentin » à compter du 1^{er} mai 2019.

Le conseil municipal est invité à :

- prendre acte de la mise à disposition au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « Le Cotentin » du fonctionnaire titulaire de la commune,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la communauté d'agglomération « Le Cotentin » ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal adopte.

21h01 Votants : **134**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

27 – RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE – DIRECTEUR ETUDES TRAVAUX BATIMENT

Rapporteur : Annick GODEFROY

La collectivité dispose d'un poste vacant de directeur études et travaux bâtiments, à temps complet, placé sous l'autorité du DGA pôle technique.

Le candidat devait être cadre expérimenté en études et travaux sur patrimoine bâti (ingénieur en bâtiment, génie civil ou architecture). La vacance de poste a été communiquée au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le 4 décembre 2018 et l'offre d'emploi a fait l'objet d'une large publicité.

Deux candidatures non statutaires ont été reçues pour ce poste et deux candidats ont été conviés à un entretien le 15 février 2019.

Le conseil municipal es invité à :

- recruter un directeur études et travaux bâtiments à temps complet, de fixer la rémunération afférente à cet emploi et le régime indemnitaire, composé de la prime de service et de rendement (PSR) et de l'indemnité spécifique de service (ISS) par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat pour une durée de trois années ainsi que ses éventuels avenants.

Cyril BOURDON : *C'est sur la méthodologie, est-ce que c'est normal d'avoir ce type de délibération a posteriori et non pas au préalable, puisque la personne est déjà désignée, je ne sais pas dans les textes de loi ce qui est légal ou pas ?*

Benoît ARRIVE : *Ce que l'on fait, c'est toujours légal M. BOURDON.*

Annick GODEFROY : *Pour le recrutement l'appel à candidatures a été fait dans les règles dans tout ce que cela concerne et j'en suis tout à fait garante et effectivement on prévient le conseil municipal, que nous n'avions pas eu de titulaires, que nous avons eu des contractuels c'est la logique.*

Le conseil municipal adopte.

21h03 Votants : **134**

Pour : **108** Contre : **0** Abstentions : **26** NPPV : **0**

28 – RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE – CHEF DE SERVICE DROITS DES SOLS

Rapporteur : Annick GODEFROY

La collectivité dispose d'un poste vacant d chef de service application droits des sols, à temps complet, placé sous l'autorité du DGA pôle qualité et cadre de vie.

Le candidat devait justifier d'un diplôme catégorie I, dans le domaine de l'urbanisme opérationnel et juridique. Il était également souhaité qu'il ait des compétences de la réglementation liée à l'application des codes de l'urbanisme, de l'environnement, de la construction et de l'habitat, des notions du code civil nécessaires à l'exercice des missions. Des connaissances des règles et des procédures d'urbanisme, en matière de développement durable étaient souhaitées. La déclaration de vacance du poste a été communiquée au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le 29 janvier 2019 et l'offre d'emploi a fait l'objet d'une large publicité.

Sept candidatures dont deux statutaires ont été reçues pour ce poste et trois candidats dont les deux statutaires ont été conviés à un entretien qui s'est déroulé le 12 mars 2019. Le jury a retenu une candidature non statutaire pour occuper le poste.

Le conseil est invité à :

- recruter un chef de service application droit des sols à temps complet, de fixer la rémunération afférente à cet emploi et le régime indemnitaire, composé de la prime de service et de rendement (PSR) et de l'indemnité spécifique de service (ISS), par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat pour une durée de trois années ainsi que ses éventuels avenants.

Le conseil municipal adopte.

21h05 Votants : **134**

Pour : **112** Contre : **0** Abstentions : **22** NPPV : **0**

29 – MUSEES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – MODIFICATION TEMPORAIRE DES TARIFS D'ENTREE ET MISE EN VENTE D'ARTICLES

Rapporteur : Catherine GENTILE

Du 6 au 8 mai 2019, le bassin du commerce accueillera la frégate Hermione pour 3 jours d'animations et de fêtes. Le navire sera ouvert au public pour les visites. Cet évènement est l'occasion de valoriser le patrimoine cherbourgeois auprès des visiteurs de l'Hermione, locaux ou touristes. Des itinéraires de visite seront proposés par l'Office de Tourisme autour de thèmes liés à l'Hermione : l'itinéraire « Etats-Unis et 75^{ème} anniversaire du débarquement » conduira les visiteurs au musée la Libération. L'itinéraire sur l'histoire maritime conduira les visiteurs au musée Thomas Henry, qui conserve de nombreuses peintures de marine.

Pour inciter ces visiteurs à fréquenter ces deux musées, il est proposé d'en permettre l'accès à tarif réduit aux personnes ayant acheté u billet de visite de l'Hermione. Soit 3 € pour le musée Thomas Henry (au lieu de 5 €) et 2,50 € pour le musée de la Libération (au lieu de 4 €).

Par ailleurs, le musée Thomas Henry sera exceptionnellement ouvert le 8 mai, le musée de la Libération est déjà ouvert chaque 8 mai pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale.

D'autre part, afin de renforcer l'attractivité du musée Thomas Henry, une boutique est ouverture aux visiteurs et propose un panel d'articles en lien avec expositions permanentes ou temporaires.

Il est proposé la mise en vente de nouveaux articles et leur mise en régie. Le musée de la Libération dispose également d'un espace boutique, et il est proposé la mise en vente de nouveaux articles à l'occasion de ces évènements.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la création d'un tarif réduit à titre temporaire du 6 au 8 mai pour les visiteurs munis d'un billet de visite de l'Hermione au tarif de 3 € pour le musée Thomas Henry et 2,50 € pour le musée de la Libération,
- approuver l'ouverture exceptionnelle du musée Thomas Henry le 8 mai dans le cadre de la venue de l'Hermione,

- approuver la mise en régie de nouveaux articles au musée Thomas Henry et au musée de la Libération

Le conseil municipal adopte.

21h06 Votants : **134**

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

30 – ANIMATION 75^E ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT – ASSOCIATION « CHERBOURG 44 » - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Catherine GENTILE

La municipalité coordonne les évènements organisés dans le cadre du 75^{ème} anniversaire du débarquement et l'association « Cherbourg 44 » organisera les manifestations suivantes :

Vendredi 28 au dimanche 30 juin 2019 : reconstitution d'un camp militaire US sur le site de la manufacture à La Glacerie

Samedi 29 juin à 14h30 : Défilé de véhicules militaires et civils sur l'ensemble du territoire Cherbourg-en-Cotentin avec arrêt dans chaque commune déléguée, suivi à 20 h d'un bal populaire devant la Mairie de la commune déléguée de La Glacerie

Dimanche 30 juin à 9h30 : montée de la montagne du Roule afin d'hisser le drapeau US dans l'enceinte du fort du Roule

Afin que « Cherbourg 44 » organise ces manifestations, l'association souhaite un accompagnement financier à hauteur de 19 500 €

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le budget global de 19 500 € et le versement de cette somme à l'association « Cherbourg 44 » ,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces manifestations.

Alain BRUNET : *Juste une question, pourquoi faire ce genre de manifestation si tard dans le mois de juin ?*

Benoît ARRIVE : *Parce que cela correspond à la libération de la ville, il y en a avant, celles-ci sont à cette date-là, mais cela s'écoule quasiment sur 15 jours 3 semaines à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin.*

Sébastien FAGNEN : *Historiquement, la date du 26 juin qui était la date marquante puisque c'est la date de la libération de la commune de Cherbourg, néanmoins cette année vous n'en avez pas le programme détaillé puisque cela concerne une association en particulier « Cherbourg 44 », mais le programme d'animations, et Catherine GENTILE pourra vous le détailler lors de notre prochain conseil municipal, il ira du 6 juin jusqu'au 26 et au-delà.*

Benoît ARRIVE : *On a déjà présenté le programme détaillé, c'est plusieurs semaines et surtout partout dans toutes nos communes déléguées à Cherbourg-en-Cotentin, il y aura des bals sur Cherbourg-Octeville, il y a le fameux bal de la liberté et d'autres manifestations à Equeurdreville-Hainneville, Querqueville, etc.....*

Nathalie MADEC : *Je voulais juste compléter, toutes les manifestations et les évènements qui ont été prévus se dérouleront sur plus d'un mois, puisque l'on a reçu, pour valider différentes manifestations des différentes communes déléguées, c'est un programme qui est très varié très très riche, où il y en aura pour tout le monde, la ville par ces manifestations sera vraiment mise en valeur, tout autour de la libération et pour revenir sur la date du 30 juin pour le défilé militaire, qui partira de La Glacerie pour aller sur Tourlaville et après Querqueville, en fait il va traverser les 5 communes déléguées cela sera le 29 juin dans l'après-midi.*

Benoît ARRIVE : *Oui le 30 juin ce sera la montée de la montagne du Roule.*

Jean-Marie LINCHENEAU : Oui M. BRUNET, je voudrais intervenir redire en effet que 24 heures avant Cherbourg, La Glacière fut libérée, je m'associe à ces mesures parce qu'en effet, il y a eu 70 morts sur la commune de La Glacière, c'est la commune qui a le plus souffert de tout le Nord-Cotentin et je le redis avec force avec des gens qui ont été victimes de bombardements, cela n'a pas été au mois de mai, au mois de septembre ces morts-là ni au mois de juillet, cela a bien été au mois de juin entre le 21 et le 23 juin, donc c'est bien-là que nous voulons fêter et je trouve qu'il y a une indécence souvent à vouloir décaler les dates des anniversaires qu'elles commémorent, car à un moment donné on ne comprend plus rien et on perd tous nos repères, j'y tiens fermement.

Alain BRUNET : Je suis d'accord avec vous, la seule question c'est par rapport au nombre de touristes, si effectivement on veut faire une fête intra-communautaire pas de problème, par contre si on veut faire participer le plus de touristes possibles, les touristes seront peut-être repartis après la fête du 6 juin le D-DAY.

Benoît ARRIVE : C'est pour cela que l'on a des événements tout le mois à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin comme Mme MADEC vient de vous le rappeler.

Frédéric LEQUILBEC : Juste un élément de symbole M. le Maire, il est prévu 17 drapeaux américains, c'est bien normal puisqu'ils ont plus que contribué à libérer Cherbourg, il serait souhaitable de hisser le drapeau français en même temps si ce n'est qu'en hommage aux résistants français qui sont tombés au même moment, les deux drapeaux hissés souligneraient l'amitié franco-américaine, cela serait symboliquement plus intéressant que de dresser que le drapeau américain c'est notre point de vue.

Le conseil municipal adopte.

21h12 Votants : **134**

Pour : **126** Contre : **4** Abstentions : **4** NPPV : **0**

31 – PORT DE PLAISANCE – COMPLEMENTS A LA TARIFICATION 2019

Rapporteur : Michel LOUISET

1 – Création d'un nouveau tarif « forfait course au large »

Fort de ses installations portuaires adaptées à l'accueil d'unités de course et de son accessibilité par tout temps et à toute heure de la marée, Port Chantereyne réunit toutes les qualités requises pour accueillir des voiliers pratiquant la course au large. Au regard de ce potentiel, tant auprès des coureurs individuels que de sociétés nautiques, le port de plaisance propose de développer une nouvelle offre adaptée aux coureurs amateurs et avertis qui régatent régulièrement.

Cette nouvelle offre pourrait, de plus, renforcer la dynamique récemment développée par l'école de voile de Cherbourg autour de la formation de plaisanciers avertis dans le domaine de la voie sportive et habitable.

Cette nouvelle offre annuelle par le port consisterait en :

- le stockage à terre du bateau et du ber sur une place située sur le quai de Misaine
- 40 manutentions (1 manutention = 1 mise à terre ou 1 mise à l'eau ou 1 heure sur angles)
- 40 nuits sur ponton

Les tarifs proposés seraient les suivants à compter du 15 avril 2019 :

Longueur hors tout du bateau	Tarifs TTC 2019
6 à 6,99 mètres	2 200 €
7 à 7,99 mètres	2 250 €
8 à 8,99 mètres	2 300 €
9 à 9,99 mètres	2 700 €
10 à 11,49 mètres	3 050 €

2 – Remise pour absence prolongée

Il s'avère nécessaire de compléter les conditions d'applications déjà existantes pour l'octroi de cette remise. Il est ainsi précisé que seuls les bateaux étant effectivement absents du Port Chantereyne, que ce soit à terre ou à flot, peuvent bénéficier de la remise. Le stationnement du bateau sur l'un terre-pleins situés sur la zone Chantereyne ne donne pas droit au bénéfice de la remise pour absence prolongée.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur les nouveaux tarifs proposés ci-dessus pour l'offre « forfait course au large »
- approuver que seuls les bateaux effectivement absents de la zone du Port Chantereyne, que ce soit à terre ou à flot, peuvent bénéficier de la remise pour absence prolongée.

Le conseil municipal adopte.

21h17 Votants : **134**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

32 – PORT DE PLAISANCE CHANTEREYNE – AVENANT AU CONTRAT D'OCCUPATION DE LONGUE DUREE A DES FINS COMMERCIALES CONCLU AVEC LA SCI STRIKE

Rapporteur : Michel LOUISET

La société SAS BOWLING CHANTEREYNE a été autorisée à occuper le port de plaisance Chantereyne par un contrat d'occupation de longue durée en date du 7 juin 2002 jusqu'au 31 décembre 2023. Cette autorisation a été consentie en vue d'exercer une activité de bowling, brasserie, bar, billard, jeux électroniques.

Par avenant n° 2 au contrat d'occupation, la SCI STRIKE s'est substituée à la SAS BOWLING CHANTEREYNE qui a sollicité la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour se voir autoriser la possibilité de constituer un fonds de commerce sur le domaine public qu'il occupe. Un occupant du domaine public peut désormais tirer bénéfice de son exploitation lorsqu'il constitue un fonds de commerce, cela à condition qu'il existe une clientèle propre à l'établissement.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer avec la société SAS BOWLING CHANTEREYNE un avenant n° 3 au contrat d'occupation de terre-pleins à usage commercial conclu le 7 juin 2002 :

- afin de voir substituer la SAS BOWLING CHANTEREYNE à la SCI STRIKE en tant que titulaire de l'autorisation d'occupation,
- afin d'y inclure la possibilité pour le bénéficiaire du contrat d'occupation susvisé de constituer, le cas échéant, un fonds de commerce sur le domaine public qu'il exploite, sous réserve de l'existence d'une clientèle propre,
- afin de prévoir la répercussion des charges afférentes à la fourniture de chaleur telle que mesurée par compteur d'énergie affecté.

Le conseil municipal adopte.

21h19 Votants : **134**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

33 – APPEL A PROJETS INTERNATIONAUX 2019 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Anna PIC

Le premier appel à projets internationaux associatifs 2019 a été clôturé le 20 février 2014. Les projets présentés par les associations locales ont été étudiés en Comité Consultatif des Relations internationales le 10 avril 2019. Onze demandes ont été retenues pour bénéficier d'une subvention municipale : deux actions de solidarité internationale, neuf projets d'échanges associatifs culturels, dont un avec les villes jumelles de Poole, Norrheim et Bremerhaven.

Un montant global de 23 000 € est prévu pour soutenir ces initiatives, dont le budget global s'élève à près de 219 000 €.

Le conseil municipal est invité à autoriser les subventions suivantes :

- 5 000 € à l'association des Mains pour Madagascar,
- 600 € à l'association EMMAÛS
- 1 900 € à l'association Ars Nova consort
- 2 800 € à l'association Amitiés Tourlaville Northeim
- 1 500 € à l'association Hansepartnerschaft,
- 3 000 € à l'association Yacht Club,
- 2 500 € à l'association Voyage étude Découverte
- 1 200 € à l'association Norm'andalucia,
- 1 500 € à l'association Mission Infirmière,
- 2 500 € à l'association Maison pour Tous Léo Lagrange,
- 500 € à l'association des étudiants du département de Gestion des Entreprises et des Administrations (AD GEA)

Benoît ARRIVE : *J'en profite pour vous dire que Mme PIC et Mme HAIRON reviennent d'une mission en Australie et que l'on profitera d'un prochain conseil pour vous présenter l'objet de la mission, ses résultats puisque l'on a convié un certain nombre de responsables de l'éducation nationale et Mme PIC, il faudra prévoir pour le prochain conseil quelques éléments de présentation pour vous dire où on en est dans notre relation avec nos amis australiens, à la fois sur place et à la fois à Cherbourg-en-Cotentin.*

Le conseil municipal adopte.

21h22 Votants : **134**

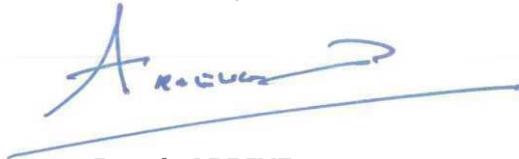
Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **1** : **Mme MC GESNOUIN**

Benoît ARRIVE : *Des remerciements sont faits à Monsieur Daniel GAUTRAUD qui fait valoir ses droits à la retraite.*

Secrétaire de séance : Madame Odile LEFAIX-VERON

Séance levée à 21 h 30

Le Maire,



Benoit ARRIVE